

REPUBLIQUE GABONAISE
Union - Travail - Justice



**RAPPORT ECONOMIQUE,
SOCIAL ET FINANCIER**

ACCOMPAGNANT LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2020

Préparé

Sous la direction du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Présenté par :

M. Jean-Marie OGANDAGA, Ministre de l'Économie et des Finances

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR L'ANNEE 2020.....	5
I. CONJONCTURE INTERNATIONALE	6
I.1. La Conjoncture dans les pays avancés.....	6
I.2. La Conjoncture dans les pays émergents et en développement	7
I.3. la conjoncture dans les pays de la CEMAC	8
I.4. Le lien entre le contexte international et la conjoncture de l'économie gabonaise	8
I.5. L'évolution des cours des produits de base.....	9
I.5.1. Le pétrole	9
I.5.2. Les oléagineux.....	9
I.5.3. Le caoutchouc	9
I.5.4. Le café	10
I.5.5. Le cacao	10
I.5.6. Le sucre	10
I.5.7. L'or.....	10
II. CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL.....	11
II.1. Les principaux secteurs d'exportation	11
II.1.1. Le secteur pétrolier.....	11
II.1.2. Le secteur des mines.....	11
II.1.3. Les industries du bois	11
II.2. Les autres secteurs	11
II.2.1. L'agriculture, l'élevage et la pêche.....	11
II.2.2. Les agro-industries	12
II.2.3. Les autres industries.....	12
II.2.4. Le bâtiment et travaux publics	12
II.2.5. L'eau et l'électricité.....	12
II.2.6. Le commerce	12
II.2.7. Les services.....	12
II.2.8. Le transport et auxiliaires	13
II.2.9. L'hôtellerie	13
II.3. Le produit intérieur brut en 2019	13
II.3.1. Le PIB par secteur d'activité (offre).....	13
II.3.2. Le PIB par la demande (emploi).....	15
II.4. L'emploi, les salaires et les prix.....	16
II.4.1. L'emploi	16
II.4.2. Les salaires.....	16
II.4.3. Les prix	17
II.5. La balance des paiements	18
II.5.1. La balance des transactions courantes.....	18
II.5.2. La balance commerciale	18
II.5.3. La balance des services	19

II.5.4. La balance des revenus et des transferts.....	19
II.5.5. La balance des capitaux.....	19
II.5.6. La balance globale.....	19
II.6. Examen du respect des critères de convergence communautaire.....	20
II.7. La situation de l'exécution des finances publiques.....	21
II.7.1. Le solde d'exécution.....	21
II.7.2. Exécution des ressources budgétaires et de financement.....	21
II.7.3. Exécution des dépenses budgétaires.....	22
II.7.4. Exécution des charges de trésorerie.....	25
II.7.5. Soldes budgétaires et de trésorerie.....	26

DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET POLITIQUE DU GOUVERNEMENT27

I. PERSPECTIVES ECONOMIQUES.....	28
I.1. Les principales hypothèses.....	28
I.2. Les résultats de la projection.....	30
I.2.1. L'équilibre des biens et services.....	30
I.2.2. Critères et indicateurs de convergence communautaire.....	32
I.3. La situation Monétaire.....	33
I.3.1 La masse monétaire.....	34
I.3.1.1. La quasi-monnaie.....	34
I.3.1.2. Les ressources extra-monétaires.....	34
I.3.2 Les contreparties de la masse monétaire.....	35
I.3.2.1. Les avoirs extérieurs nets.....	35
I.3.2.2. Le crédit intérieur.....	35
I.3.2.3. Les créances nettes sur l'Etat.....	35
I.3.2.4. Les créances sur l'économie.....	35
II. POLITIQUE BUDGETAIRE ET SECTORIELLE DU GOUVERNEMENT.....	36
II.1. Une politique budgétaire visant à optimiser la perception et à améliorer le rendement des recettes publiques.....	36
II.1.1. Les mesures visant à optimiser les recettes.....	36
II.1.2. Les mesures de maîtrise et d'efficacité de la dépense.....	38
II.1.2.1. L'ajustement des dépenses de personnels.....	38
II.1.2.2. La rationalisation des dépenses de biens et services et de transferts.....	38
II.2. Une politique sectorielle visant à promouvoir le bien-être et le soutien aux activités productives.....	39
II.2.1. Une politique sectorielle axée sur le renforcement des services sociaux de base.....	39
II.2.1.1. Renforcement du système de santé et de couverture sociale.....	39
II.2.1.2. La promotion du capital humain.....	41
II.2.2 Une politique sectorielle orientée vers la poursuite des projets d'infrastructures en soutien à la diversification de la base productive de l'économie.....	42
II.2.2.1. La poursuite des projets d'infrastructures.....	42
II.2.2.2. L'intensification des efforts de diversification de la base productive.....	43
II.2.2.3. Le soutien aux entreprises et à l'emploi dans le secteur privé.....	43

TROISIEME PARTIE : L'EQUILIBRE FINANCIER	45
I. OPERATIONS BUDGETAIRES	46
I.1. Les recettes budgétaires	48
I.1.1 Les recettes pétrolières	49
I.1.2 Les recettes hors pétrolières	50
I.2. Les dépenses budgétaires	51
I.2.1 Les charges financières de la dette.....	52
I.2.2 Les dépenses de personnel	53
I.2.3 Les dépenses de biens et services.....	53
I.2.4 Les dépenses de Transferts.....	54
I.2.5 Les dépenses d'investissement	54
I.2.6 Les autres dépenses	55
I.3 Les comptes d'affectation spéciale (CAS)	55
II. OPERATIONS DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE.....	56
II.1 Les charges de financement et de trésorerie	56
II.2 Les ressources de financement et de trésorerie.....	56
III. PLAN DE TRESORERIE PREVISIONNEL	57
IV L'AFFECTATION DES RÉSULTATS.....	61

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR L'ANNEE 2020

I. CONJONCTURE INTERNATIONALE

En 2020, l'économie mondiale traverse l'une des périodes les plus préoccupantes, depuis la crise financière mondiale de 2008. Si jusqu'à décembre 2019, les incertitudes sur la conjoncture économique mondiale étaient essentiellement liées à la guerre commerciale entre les deux grandes puissances économiques (Etats-Unis et Chine) et aux conséquences du Brexit, désormais, l'émergence et la propagation de la Covid-19 ou coronavirus, constitue la principale menace pour l'économie mondiale. Ce virus dont le foyer d'origine se trouve à Wuhan (centre de la Chine) s'est développé et propagé dans les cinq continents, devenant ainsi une pandémie.

S'agissant des projections d'activité, s'il est prématuré de faire un bilan des conséquences de la Covid-19 sur l'économie mondiale, le commerce des biens et services, déjà fragile (0,9% de croissance en 2019), devrait à nouveau baisser. La poursuite de la propagation du virus se traduirait par une fragilisation de nombreux secteurs (transport, tourisme, commerce, industrie du luxe, etc.). Dans ce contexte, le PIB de l'économie mondiale baisserait à -3,0% en 2020 contre 3,5% dans la loi de finances initiale.

I.1. La Conjoncture dans les pays avancés

Dans les pays avancés, hormis l'impact négatif attendu de la Covid-19 sur l'économie de plusieurs grands pays (Etats-Unis, Zone Euro, Japon,...), certains facteurs endogènes contribueraient à une contraction de l'activité. En effet, le retour à une politique budgétaire neutre aux Etats-Unis devrait se traduire par une rétractation de l'offre et de la demande. Parallèlement, on enregistrerait une baisse de l'activité manufacturière en Europe et une demande moins forte au Japon. En conséquence, la croissance des pays avancés se situerait à -6,1% en 2020, inférieure à 1,7% retenue dans la loi de finances initiale.

Aux **Etats-Unis**, la situation économique se détériorerait dans un contexte de faible inflation, un taux de chômage à 3,5% de la population active et des taux d'intérêts très bas. Ce pays étant devenu depuis le début du mois d'avril le plus impacté par la pandémie, la croissance est désormais revue à la baisse à -5,9% contre 1,9% dans la loi de finances initiale.

Au **Japon**, la croissance resterait en dessous de son potentiel en 2020. En effet, les différentes mesures prises par le Gouvernement en vue de relancer l'activité tardent à se faire ressentir. Par ailleurs, le gouvernement japonais ferait face à d'autres types de difficultés qui freineraient l'expansion économique du pays. Il s'agit notamment, de la diminution de la population active, qui nuit à la productivité. Les conséquences du coronavirus sur l'économie chinoise, au regard des liens commerciaux entre les deux puissances économiques asiatiques, entraîneraient une baisse du PIB de l'archipel à -5,2% en 2020, largement en dessous de la prévision de la loi de finances initiale.

Entrés en récession, les pays de la **zone Euro** resteraient confrontés à plusieurs défis sur le plan économique. Il s'agit de relancer le secteur industriel qui peine à redécoller en

Allemagne, de dynamiser une demande atone en Espagne, et de relancer les exportations dans plusieurs pays. Au regard de ce qui précède, la croissance de la zone fléchirait à -7,5% en 2020 contre une progression de 1,6% dans la loi de finances initiale.

Au sein de cette zone, l'évolution du PIB serait de -7,0% en **Allemagne** et -7,2% en **France**. La croissance du PIB **espagnol** s'estimerait à -8,0%. Quant à l'**Italie**, la croissance reculerait à -9,1% et au **Royaume-Uni**, de -6,5%.

I.2. La Conjoncture dans les pays émergents et en développement

En 2020, la situation économique se dégraderait aux premier et deuxième trimestres de l'année en cours. En effet, la conjoncture économique de ces pays serait marquée par la propagation du coronavirus et ses conséquences dans le monde. Il s'agit notamment de la baisse des échanges et des investissements, et de la chute de la demande pour de nombreux produits de base avec effet sur les cours mondiaux. Prévue à 4,7% dans la loi de finances initiale, la croissance des pays émergents et en développement serait de -1,0%.

En **Chine**, les perspectives se sont dégradées significativement au regard des effets de la pandémie sur l'activité. La contraction de la production de ce pays a eu des répercussions dans le monde entier, témoignant de l'importance croissante de la Chine dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et sur les marchés de produits de base. La croissance de ce pays serait de 1,2% contre 6% dans la loi de finances initiale.

En Inde, en dépit des mesures de relance d'ordre monétaire et budgétaire, le rythme de croissance de l'économie ralentirait avec un taux d'expansion de 1,9% en 2020 contre 7,2% dans la loi de finances initiale.

En Amérique latine, la croissance du PIB du **Brésil**, première économie de la zone, est prévue à -1,4%. Des perspectives économiques moins bonnes sont également annoncées au **Mexique**, pays très dépendant des échanges avec les Etats-Unis (baisse des investissements). Dans ce contexte d'incertitude, le taux de croissance en Amérique latine est désormais anticipé à -2,3%.

Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la baisse attendue des cours du pétrole en 2020, en rapport avec la pandémie de coronavirus, impacterait négativement la croissance de plusieurs états monarchiques du Golf. Dans ce contexte, l'**Arabie Saoudite** enregistrerait une croissance d'environ -2,3%.

Les perspectives économiques en **Afrique subsaharienne** demeurent négatives avec une prévision de croissance à -1,6%. Ces pays restent exposés à de nombreux risques baissiers, notamment le recul de la demande mondiale, la chute des cours des matières premières, la détérioration des finances publiques et le surendettement. Ainsi, la croissance au **Nigéria** et en **Afrique du Sud** atteindrait respectivement -3,4% et -5,8%.

I.3. la conjoncture dans les pays de la CEMAC

Pour l'année 2020, l'activité devrait reculer du fait des conséquences économiques et financières de la crise de la Covid-19. Selon la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), l'évaluation de ces conséquences sur les économies de la zone a été faite sur la base de trois scénarii. Le premier dit « **optimiste** » suppose un cours du pétrole brut à 35,6 dollars et une révision à la baisse de 5% de la production de pétrole brut par rapport aux prévisions initiales et une perturbation des activités non pétrolières sur 2 à 3 mois du fait de la pandémie. Le second dit « **réaliste** » projette un cours du pétrole brut à 20 dollars et une correction à la baisse de 10% de la production de pétrole brut et un bouleversement plus long des activités non pétrolières (4 à 6 mois). Le troisième dit « **pessimiste** » repose sur un cours du pétrole brut à 10 dollars, une révision à la baisse de 10% de la production de pétrole et une perturbation des activités non pétrolières sur 4 à 6 mois.

Les prévisions macroéconomiques et l'évaluation des effets de la pandémie de la Covid-19 sur les économies de la CEMAC ont été faites sur la base du scénario réaliste. Dans ce contexte, la croissance reviendrait de 3,3%, dans le scénario de base initial (-0,2% pour le secteur pétrolier et 4,2% pour le secteur non pétrolier) à -8,0% (-14,4% pour le secteur pétrolier et -6,5% pour le secteur non pétrolier). La production des hydrocarbures reculerait du fait d'une baisse significative des investissements pétroliers et une contraction des activités d'extraction afin de limiter les pertes financières dues à la baisse des cours. Le secteur non pétrolier serait davantage affecté, du fait principalement d'un arrêt prolongé ou de la perturbation des activités pendant une période plus longue, de 4 à 6 mois. Tous les secteurs d'activité seraient affectés, avec cependant une baisse plus prononcée dans les branches hôtellerie-restauration, commerce et transports.

I.4. Le lien entre le contexte international et la conjoncture de l'économie gabonaise

Globalement, la transmission des effets négatifs de cette conjoncture économique internationale incertaine sur l'économie gabonaise se manifesterait à travers deux canaux :

- la baisse de la demande mondiale, notamment chinoise, qui se traduirait par un repli du volume d'exportation de matières premières, notamment le manganèse et le bois débité ;
- l'écroulement attendu des prix de ces matières sur le marché international, notamment celui du pétrole, en lien avec la baisse de la demande.

Ces deux effets (volume et prix), devraient entraîner une diminution des recettes d'exportations et un risque de ralentissement des activités, avec une incidence sur l'emploi. De même, les recettes fiscales assises sur les filières impactées connaîtraient un repli, ce qui se traduirait par une baisse de la demande (réduction de la commande publique et privée). L'ampleur de l'impact de cette conjoncture internationale sur l'économie nationale est corrélée à la cartographie de nos partenariats économiques. En effet, en fonction de l'importance du volume des échanges entretenus avec certaines régions ou certains pays,

et du degré de dégradation des économies de ces pays partenaires, l'environnement national pourrait être plus ou moins affecté.

Dans ce cadre, sur les six dernières années, la Chine demeure le premier partenaire commercial du Gabon, avec un volume d'échanges estimé à 2.137,5 milliards FCFA en 2019. Le Gabon a vendu à la chine près de 63% de ses exportations. Elle est suivie de la France (410,5 milliards FCFA), la Belgique (229,5 milliards FCFA) et de Singapour (144,1 milliards FCFA). Or, l'économie chinoise, bien qu'en ralentissement, reste avec celle de l'Inde, parmi les rares à maintenir une croissance positive en 2020.

En outre, l'Asie est demeurée la première destination des ventes du Gabon. Ce continent a absorbé près de 80% des exportations gabonaises. Or, le groupe des pays émergents et pays en développement d'Asie affiche, malgré le ralentissement, une croissance positive de 1% en 2020.

Cette configuration des échanges commerciaux du Gabon devrait contribuer à atténuer l'ampleur de l'impact du contexte international global sur l'économie nationale en 2020.

I.5. L'évolution des cours des produits de base

En 2020, les prix des matières premières reculeraient de 18% en moyenne, dans un contexte de récession de l'économie mondiale, suite à la propagation de la pandémie de coronavirus. En effet, les effets négatifs de la Covid-19 induiraient la contraction de la demande mondiale de la plupart des produits de base. Ainsi, les cours du pétrole chuteraient d'environ 42%, pendant que les prix des matières premières hors énergie baisseraient de 1,1%.

I.5.1. Le pétrole

Confrontés à un effondrement de la demande sans précédent, les cours du pétrole brut plongeraient en 2020. En effet, la demande de l'or noir serait pénalisée par la pandémie et les mesures drastiques mises en place partout dans le monde pour contrer sa propagation. Ainsi, les prix du pétrole se replieraient de 42% pour se situer à 35,61 dollars le baril.

I.5.2. Les oléagineux

La production d'huiles alimentaires (palme, soja, colza) enregistrerait des disponibilités inférieures pour la nouvelle campagne. En effet, consécutivement au repli de la production mondiale occasionné par la pandémie de coronavirus et aux restrictions des importations indiennes d'huile de palme raffinée, les cours de l'huile de palme progresseraient de 7,7% pour s'établir à 564,3 dollars la tonne.

I.5.3. Le caoutchouc

La propagation de la pandémie de coronavirus en Europe et aux Etats-Unis se traduirait par une diminution de la demande de caoutchouc. En effet, on relève une multiplication

des annonces de suspension de l'activité dans la construction automobile et les pneumatiques. De ce fait, les prix régresseraient de 14,3% soit 64,1 cents le kilogramme.

I.5.4. Le café

Le marché du café serait modérément tiré vers le bas par la morosité sur l'ensemble des marchés de matières premières en 2020. Ainsi, le prix du Robusta reculerait de 0,5% soit 79,61 cents la livre. En revanche, les inquiétudes actuelles sur les disponibilités d'Arabica sur les marchés à terme se traduiraient par une hausse des prix de 23,6% à 169,92 cents la livre.

I.5.5. Le cacao

Le marché mondial du cacao serait marqué par la crainte d'un repli de la consommation sur le premier marché mondial de chocolat; l'Europe impactant les fèves traditionnelles. A cela s'ajoute la révision à la baisse des estimations d'excédent par l'Organisation internationale du cacao (ICCO) sur la campagne 2019/20. Le déficit ne serait plus que de 85.000 tonnes contre 105.000 tonnes. La situation pourrait se traduire par un excédent dans l'hypothèse d'un retrait de la consommation face aux estimations de hausse de 1,7% de la production mondiale. Dans ce contexte, le prix du cacao refluerait de 2,4% pour se situer à 2.284,87 dollars la tonne en 2020.

I.5.6. Le sucre

En 2020, la faiblesse des monnaies des deux producteurs mondiaux majeurs (Brésil et Inde), du fait de la récession économique et le choix des raffineries de canne au Brésil de produire plus de sucre que d'éthanol (40% de la canne irait à la production de sucre), suite à l'abaissement des cours du pétrole, vont accroître les volumes sur le marché mondial et donc peser sur les prix. Ainsi, le prix du sucre reculerait de 3,6% à 11,90 cents la livre.

I.5.7. L'or

Après une hausse de 19% enregistrée en 2019, l'or continuerait à profiter de l'environnement macroéconomique et géopolitique. En effet, outre de nombreuses sources de tensions (Iran, Brexit, guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, propagation du coronavirus), les banques centrales resteraient accommodantes en 2020 (taux d'intérêt très faibles). Cet environnement constituerait un facteur de soutien durable des cours de l'or. A cela, s'ajoute la poursuite des achats d'or physique par les banques centrales, notamment dans les pays cherchant à s'affranchir de la domination du dollar, comme l'Inde, la Chine et la Russie. Ainsi, l'once devrait être cotée à 1.564 dollars contre 1.392 dollars en 2019, soit un bond de 17,8%.

II. CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

II.1. Les principaux secteurs d'exportation

II.1.1. Le secteur pétrolier

Le secteur pétrolier se caractériserait en 2020 par deux chocs. La baisse des cours du pétrole liée à l'abondance de la production mondiale et le retour à la baisse de la production pétrolière nationale en lien avec le déclin naturel des champs matures, des arrêts planifiés pour des travaux de maintenance et des problèmes opérationnels et ce, malgré les efforts d'optimisation des rendements des champs. Ainsi, la production nationale de pétrole reculerait de 4,5% soit 10,4 millions de tonnes (76,0 millions de barils).

II.1.2. Le secteur des mines

La production nationale de manganèse s'établirait à 7,2 millions de tonnes, en repli de 1,8% par rapport à 2019, dans un contexte de propagation de la pandémie de la Covid-19 caractérisé par le ralentissement de la demande mondiale. Les objectifs de production de 2020 ont donc été revus à la baisse au regard de ce qui précède et ce, malgré l'augmentation des capacités de production nationale. En effet, la mise en exploitation du plateau d'Okouma en 2020 dans le cadre du projet Comilog 2020 reprofilé et du gisement de Lebaye à Okondja, par Nouvelle Gabon Mining, devraient porter ces capacités à 8,6 millions de tonnes. Dans le même temps, la poursuite des travaux de la voie ferrée améliorerait l'acheminement du minerai de manganèse.

II.1.3. Les industries du bois

Les industries de transformation du bois seraient marquées par un retournement de la conjoncture en raison des effets négatifs du Coronavirus sur l'activité économique. Ainsi, la production de bois débités régresserait de 10,4% pour se situer à 980,7 milliers de mètres cubes, imputable aux difficultés d'écoulement d'une partie de la production, dans un contexte de baisse de la demande mondiale.

II.2. Les autres secteurs

II.2.1. L'agriculture, l'élevage et la pêche

Le secteur de l'agriculture consoliderait ses performances en 2020, en raison de la montée en puissance des plantations du groupe Olam (huile de palme et caoutchouc naturel). Ainsi, la production de l'huile de palme brute doublerait pour s'établir à 115,1 milliers de tonnes contre 55,2 milliers de tonnes en 2019. De même, la mise en exploitation des plantations d'hévéa d'Olam renforcerait la production globale de caoutchouc de 64%, soit 15.400 tonnes contre 9.400 tonnes en 2019.

II.2.2. -Les agro-industries

Le secteur de l'agro-industrie améliorerait ses performances. En effet, Olam Palm renforcerait son rythme de récolte et d'approvisionnement de l'usine pour porter sa production d'huiles et de corps gras à 22.760 tonnes.

II.2.3. Les autres industries

En 2020, la branche des autres industries de transformation se caractériserait par une consolidation de ses performances industrielle et commerciale, grâce au dynamisme de la fabrication des matériaux de construction et de la chimie.

Par contre, l'activité de transformation du minerai de manganèse en alliages ralentirait, en raison des réparations des condensateurs et du four, ainsi que des difficultés d'approvisionnement de l'usine en quartz et dolomie.

II.2.4. Le bâtiment et travaux publics

En 2020, l'activité des BTP confirmerait le redressement observé une année auparavant, malgré les effets des mesures pour endiguer la propagation de la pandémie de la Covid-19 (confinement du Grand Libreville). Cette embellie serait tributaire du lancement de nombreux grands chantiers d'amélioration du réseau routier, notamment la Transgabonaise et des voiries urbaines, la poursuite des travaux de réhabilitation de la voie ferrée et le projet Comilog 2020. En conséquence, la production vendue devrait s'améliorer d'environ 2,8%.

II.2.5. L'eau et l'électricité

La branche Energie et Eau enregistrerait une hausse de sa production. Celle-ci découlerait de l'augmentation de 11,8% de la production en électricité, suite au remplacement des postes sur l'étendue du territoire national. De même, la production en eau potable progresserait de 13% correspondant à 133,66 millions de mètres cubes (m³), soutenue par l'entrée en production de CimGabon 2 pour la région de Libreville et la mise en service des stations de traitement d'eau dans les villes de Mouila, Ndjolé, Makokou, Booué et Mitzic.

II.2.6. Le commerce

Le secteur commerce se replierait de 2% en 2020, équivalant à 965,4 milliards FCFA, en raison des effets négatifs du confinement des populations lié à la lutte contre la pandémie de Coronavirus.

II.2.7 Les services

La branche des autres services enregistrerait un tassement de son activité, en lien avec la morosité dans la plupart des secteurs de l'économie nationale et de la fermeture des entreprises de jeux et loisirs.

II.2.8 Le transport et auxiliaires

Le secteur des transports et auxiliaires de transport se caractériserait par une consolidation de sa production, du fait du maintien d'activité dans les secteurs d'exportation et de l'acheminement des marchandises, malgré la pandémie de la Covid-19 qui impacte fortement le transport aérien. A cet effet, le volume global de marchandises acheminées par rails et manipulées au niveau des différents ports se raffermirait d'environ 3%.

II.2.9. L'hôtellerie

Pour l'année 2020, dans un contexte de fermeture des frontières et d'interdiction des déplacements à l'intérieur du pays, les hôtels sont privés de leur clientèle habituelle. En conséquence, le chiffre d'affaires de l'hôtellerie se déprécierait fortement en fonction de la durée de ces restrictions.

II.3. Le produit intérieur brut en 2019

L'activité économique nationale a tiré profit d'un environnement international caractérisé par une conjoncture globalement favorable, en dépit du ralentissement de la croissance observée dans les économies des pays avancés.

L'évolution de l'activité économique nationale a été marquée par la consolidation des effets positifs des politiques de diversification économique mises en œuvre depuis 2010, notamment dans les secteurs agriculture de rente, mines, bois, pêche et services. Cette reprise résulte également des actions initiées dans le cadre du Programme de Relance de l'Economie (PRE) qui a bénéficié de l'appui des partenaires économiques et financiers.

Ainsi, le taux de croissance global du PIB réel s'est établi à +3,9% en 2019 contre +0,8% en 2018. Cette forte progression est expliquée par la reprise des activités du secteur pétrolier (+13,0%), après le déclin observé depuis 2015, et une expansion des activités du secteur hors-pétrole (+2,9%).

TABLEAU n°1 - EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB

En %	2016	2017	2018	2019
PIB total	2,1	0,5	0,8	3,9
Pétrole	-3,7	-8,5	-8,2	13,0
Hors pétrole	3,0	1,7	2,0	2,9

Source : DGEPP

II.3.1. Le PIB par secteur d'activité (offre)

Du point de vue de l'offre, l'activité a été en hausse sur les trois secteurs. Ainsi, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire ont progressé respectivement de +12,6%, +1,5% et +4,1%.

La forte reprise des activités du **secteur primaire** (+12,3% contre 0,2% en 2018) a résulté des performances des branches pétrole (+13,0%), mines (+25,4%), agriculture (+9,2%) et pêche (+15,3%).

S'agissant du pétrole, l'activité a évolué de plus de 21 points en 2019 par rapport à 2018, après plusieurs années de baisse. La mise en exploitation du champ Simba par Perenco, la poursuite des travaux (investissement) d'amélioration des rendements des champs matures sont à l'origine de cet accroissement. Au total, la production du secteur s'est située à 10,9 millions de tonnes (79,6 millions de barils) en 2019.

La forte augmentation de la production minière découle notamment des performances record de deux opérateurs (Comilog et Nouvelle Gabon Mining). Sur le plan technique, ces résultats sont dus aux innovations introduites sur les sites de Moanda, notamment le recours à un nouveau procédé de traitement à sec du minerai, et au renforcement des capacités de production du gisement de Biniomi. Au total, la production du minerai de manganèse s'est élevée à 7,3 millions de tonnes en 2019 contre 5,8 millions de tonnes en 2018.

L'activité agricole a maintenu son dynamisme observé depuis 2017, en lien avec la consolidation de l'activité agricole de rente. L'évolution de cette sous-branche résulte de l'amélioration progressive du rendement des plantations de palmier d'Awala et de Mouila. A fin décembre, la production d'huile de palme est de 55,2 milles tonnes contre 32,9 milles en 2018.

Le **secteur secondaire** a globalement ralenti par rapport à 2018, malgré la bonne tenue des activités des BTP (+3,1%), des autres industries (+4,8%) et des agro-industries (+7,3%).

Dans la branche Bâtiments et Travaux Publics, la vigueur des investissements publics a permis de renouer avec une croissance positive, en lien avec l'exécution des travaux d'amélioration des voiries urbaines (Libreville et Akanda) et la réhabilitation de la route nationale (axe PK59/74), les travaux d'électrification dans les zones rurales (implantation des lampadaires solaires) et la poursuite des programmes de construction des logements sociaux financés par le secteur privé. A cela s'ajoutent la poursuite du projet de réhabilitation de la voie ferrée ainsi que l'aménagement du nouveau plateau de Comilog.

L'évolution de l'activité dans les autres industries résulte de la reprise des BTP, engendrant une hausse de la demande des intrants de la branche. Ainsi, il a été observé en 2019, un raffermissement de la production de ciment, un accroissement de la production d'aluminium, du fait de l'augmentation des capacités de production et des bons résultats de la fabrication des tôles épaisses, ainsi qu'une progression de la production de peintures.

Concernant les agro-industries, la croissance de ce secteur découle de la bonne tenue de la production d'huiles et corps gras (+9,6%), de la production d'eau minérale et boissons gazeuses (+3,1%) et du sucre (+31%), grâce aux bonnes conditions climatiques et au rallongement d'un mois de la durée de la campagne.

En revanche, l'accroissement des activités du secteur industriel a été atténué par le repli de l'activité de l'industrie minière, en raison de la baisse de la demande des clients à l'international, des difficultés d'approvisionnement en matières premières et des dysfonctionnements techniques du Complexe Métallurgique de Moanda (CMM).

L'activité du **secteur tertiaire** a bénéficié des bonnes performances des secteurs primaire et secondaire. La croissance a été tirée par la quasi-totalité de ses branches. La progression de l'activité dans la branche Transport (+16,4%) s'explique essentiellement par les bons résultats enregistrés dans les transports ferroviaire, maritime et portuaire consécutifs à l'intensification des flux de marchandises, en lien avec la bonne tenue des secteurs pétrolier, minier et sylvicole.

La consolidation des performances de la branche des télécommunications (+4,5%) se justifie par la poursuite du déploiement de l'internet haut débit sur le territoire national.

Enfin, l'activité des services a reculé de 2,1% en raison de l'appréciation des services rendus aux entreprises (+3,6%), malgré la chute des services immobiliers (-42%) et la diminution des transactions locatives. Cependant, dans la branche hôtellerie, l'activité a enregistré des résultats mitigés : une bonne tenue de la branche restauration collective et de la sous-branche événementielle (+4,8%), mais des contreperformances dans la branche hôtellerie, du fait de la baisse du flux touristique et du manque d'événements d'envergure (-5,4% du nombre de chambres occupées).

II.3.2. Le PIB par la demande (emploi)

Suivant l'optique demande, en 2019, la croissance a principalement été portée par la demande extérieure (+22,1%) contre une progression de la demande intérieure (+2,3%), avec des contributions respectives de +3,4 points et de +0,6 point, contre +0,1 point et -0,5 point en 2018.

L'accroissement de la demande extérieure s'explique essentiellement par le dynamisme des exportations des produits pétroliers (+21,6%) et hors-pétrole (+20,6%), en lien avec la bonne tenue de la demande des principaux partenaires économiques du Gabon (Chine, USA, France, etc.) ; et ce, malgré la baisse des cours des matières premières (pétrole, manganèse, bois). Dans cette dynamique, les exportations en volume des produits de rente, des mines et du bois transformé ont enregistré respectivement des performances de +38,1%, +17% et +6,7%. Les importations de biens ont évolué de 17,8% en 2019, en liaison avec la hausse de la demande en biens d'équipement (+35,3%), intermédiaire (+9,0%) et de consommation finale (+6,1%).

La hausse de la demande intérieure provient des progressions de l'investissement total (+2,4%) et de la consommation totale (+2,2%). L'investissement total, mesuré par la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), a été soutenu par plusieurs facteurs : l'augmentation de l'investissement public (+9,0%) et la poursuite des investissements hors pétrole (+2,4%). L'orientation favorable de l'investissement public est liée à la poursuite

des investissements structurants, notamment les travaux d'amélioration des voiries urbaines et autres infrastructures routières (bassins versants, axes routiers PK12-PK105, etc.), le lancement des travaux de construction des barrages et l'installation des lampadaires solaires. Les investissements directs étrangers dans la ZES ont favorisé l'accroissement de l'investissement dans le secteur privé.

La progression de la consommation totale en 2019 provient aussi bien des ménages (+0,9%) que de l'administration (+6,1%). En effet, par rapport à 2018, la consommation publique s'est améliorée de 22 points sous l'effet d'une remontée de la consommation des biens et services et du bon recouvrement des recettes budgétaires. La consommation privée a tiré profit de la hausse de l'emploi moderne (privé et public), en lien avec la reprise de l'activité économique, dans un contexte d'assouplissement des pressions inflationnistes.

II.4. L'emploi, les salaires et les prix

II.4.1. L'emploi

La politique visant à maîtriser les effectifs de la fonction publique, mise en place depuis 2017, a été maintenue en 2019. En effet, à fin décembre 2019, le nombre de salariés dans le secteur public a baissé de 1,0% pour s'établir à 99.405 agents, comparativement à 2018. Cette diminution des effectifs est observée aussi bien au niveau de la main-d'œuvre non permanente (-1,1%) que de celui de la fonction publique (-1,0%).

Rappelons que la stratégie du Gouvernement consiste principalement à geler les recrutements et à procéder à la mise à la retraite systématique des agents ayant atteint la limite d'âge.

II.4.2. Les salaires

La masse salariale de la fonction publique (hors collectivités locales) a reculé de 1,7% pour s'établir à 688,9 milliards FCFA à fin 2019. Ce fléchissement est essentiellement lié à l'abaissement de la Solde Permanente (-2,4%), en dépit du relèvement de celle de la Main d'Œuvre Non Permanente (+3,1%). Au total, tenant compte du maintien de la masse salariale des collectivités locales, la masse salariale du secteur public a régressé de 1,6% pour s'établir à 723 milliards FCFA en 2019.

TABLEAU n°2 - EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE (*en milliards FCFA*)

Désignation	2017	2018	2019	Var 19/18
Secteur Public	767,8	735,1	723,0	-1,6%
Traitement et Salaire	732,8	701,0	688,9	-1,7%
Fonction publique	650,2	642,2	626,5	-2,4%
MONP	49,3	44	45,3	3,0%
Autres	33,3	14,8	17,1	15,5%
Collectivités Locales	35,0	34,1	34,1*	

Source : DGBFIP, DGCP

II.4.3. Les prix

L'année 2019 a été marquée par une désinflation des prix. En effet, le taux d'inflation, en moyenne annuelle s'est replié à 2,0% en 2019 contre 4,8% en 2018, soit une baisse de 2,8 points de croissance par rapport à 2018.

Cette évolution est la conséquence du faible accroissement des prix de la quasi-totalité des postes de dépense par rapport à l'année précédente, notamment les fonctions suivantes : *Produits alimentaires et boissons non alcoolisées* (+1,9% contre +3,7%), *Logement, eau, gaz et électricité* (+2,6% contre +4,3%), *Transports* (+2,2% contre +7,9%), *Enseignement* (+17,6% contre +28,3%) et *Communications* (+3,5% contre +15,8%).

L'atténuation des tensions inflationnistes sur les denrées alimentaires a bénéficié de la politique d'encadrement des prix initiée par le Gouvernement, dans le cadre de la lutte contre la vie chère, et de la mise en place d'une nouvelle mercuriale. Toutefois, certains postes de dépenses ont connu une persistance des tensions inflationnistes, en raison du relèvement de leurs cours au niveau international (selon l'indice FAO¹) et de la faiblesse de l'offre sur le marché : Légumes et Tubercules (+11,6% contre +8,6%)² et Lait, Fromage et Œufs (+1,8% contre +1,3%).

L'augmentation modérée des prix du logement, du gaz et de l'électricité a découlé, entre autres, de l'évolution des prix de l'électricité (+5,1% à 87,3 FCFA pour le prix moyen MT/KWh et +2,5% à 113,5 FCFA pour le prix moyen BT/KWh), du relèvement des prix du gaz domestique (+3,6% à 5.950 FCFA la bouteille). A l'inverse, les prix des loyers bruts ont enregistré un léger fléchissement (-0,4%) en 2019.

La hausse des prix du carburant (+4,0% le litre d'essence contre +11,7% et +7,9% le litre de gazole en 2019) a contribué à alimenter la progression des prix des transports.

L'évolution des prix des Communications et de l'Enseignement est tributaire de l'accroissement des coûts d'acquisition du matériel de communication (+3,2%) et des frais d'inscription dans l'enseignement primaire, secondaire et universitaire.

Ainsi, en glissement annuel, l'inflation sous-jacente (hors produits frais et énergétiques) en 2019 s'est établie à 0,5% contre 5,7% en 2018. En moyenne annuelle, elle a ralenti de 2,8 points de croissance à 2,1% en 2019.

Notons que, comparativement à 2018, le taux d'inflation est passé en dessous de la norme communautaire CEMAC de 3% en 2019.

¹ L'indice FAO portant sur les produits alimentaires a progressé de 1,8% pour l'année 2019.

² Les prix de manioc de type obamba et de type fang ont respectivement progressé de 19,8% soit 870,1 FCFA le kg et 17,4% soit 790 FCFA le kg.

II.5. La balance des paiements

En 2019, les comptes extérieurs du Gabon se sont redressés, avec une amélioration du déficit courant et de l'excédent du compte des capitaux. Cette situation a permis de maintenir l'excédent du solde global des paiements.

II.5.1. La balance des transactions courantes

Le solde du compte courant, bien qu'en amélioration (+27,8%), est demeuré déficitaire en 2019 par rapport à 2018. Cette évolution est attribuable à la hausse de l'excédent de la balance commerciale et des services, en dépit d'un alourdissement du déficit de la balance des revenus et des transferts.

II.5.1.1. La balance commerciale

La balance commerciale, structurellement excédentaire, a augmenté de 5,1% pour s'établir à 1.892,2 milliards FCFA. Cette situation s'explique par l'accroissement des exportations (+8,1%), en dépit de la progression des importations (+11,3%). En effet, les importations en valeur se sont alourdies de 11,3% à 1.827,1 milliards FCFA, en raison du renforcement des achats des biens liés aux activités des secteurs pétrolier (+23,4%), minier (+4,4%) et bois (+41%), notamment dans un contexte de reprise de l'activité économique nationale.

Suivant la même tendance, les exportations ont progressé de 8,1% correspondant à 3.719,3 milliards FCFA, en liaison avec la hausse de la demande extérieure des principaux produits (pétrole, manganèse, bois, huile de palme).

TABLEAU n°3 - EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE (*en milliards FCFA*)

	2017	2018	2019	Var 19/18
Exportations (fob)	3 010,00	3 441,40	3 719,30	8,1%
Pétrole	2 068,80	2 449,70	2 647,90	8,1%
Manganèse	617,8	656,7	682,6	3,9%
Huile de palme	5	5	17,4	247,5%
Bois	268,7	284,7	340,1	19,5%
Or	6,4	2	2,6	31,1%
Autres	43,5	43,3	28,7	-33,8%
Importations (fob)	1 680,00	1 640,90	1 827,10	11,3%
Biens de consommation	477,7	439,6	456,9	3,9%
Biens d'équipement	510,3	381,6	532,5	39,6%
Biens intermédiaires y compris énergie	692,00	819,70	837,70	2,2%
Balance commerciale	1 330,00	1 800,50	1 892,20	5,1%
Taux de couverture	179,20%	209,70%	203,60%	-2,9%

Source : BEAC

II.5.1.2. La balance des services

Le déficit de ce compte s'est amélioré de 16,8% soit -1.153,5 milliards FCFA en 2019. Cette situation est liée à l'allègement du déficit de la quasi-totalité des postes, excepté les services fournis ou reçus par les administrations publiques.

II.5.1.3. La balance des revenus et des transferts

Les soldes de revenus et des transferts se sont alourdis respectivement de +46,1% et de +2,6%. Pour ce qui concerne les revenus, la détérioration est liée à l'augmentation des paiements des salariés de +8,9% équivalant à 14 milliards FCFA, et des revenus du capital de +47% soit 821,2 milliards FCFA. L'alourdissement du déficit des transferts provient de la hausse des sorties de capitaux au titre des transferts privés.

II.5.2. La balance des capitaux

En 2019, le solde de la balance des capitaux est demeuré excédentaire de 473,7 milliards FCFA, soit +60,2% par rapport à 2018. Cette évolution provient principalement de la hausse (+23,5%) des capitaux entrant au titre des Investissements Directs Étrangers (IDE), notamment du secteur pétrolier qui en concentre 56,1% en 2019 contre 49,1% en 2018.

II.5.3. La balance globale

Tenant compte des évolutions précédentes, le solde global de la balance des paiements est resté excédentaire de 170,7 milliards FCFA en 2019, en diminution de 10,8% par rapport à 2018, suite à l'alourdissement du poste erreurs et omission.

TABLEAU n°4 - EVOLUTION DE LA BALANCE GLOBALE DE 2017 A 2019 (*en milliards FCFA*)

En milliards FCFA	2017	2018	2019	Var 19/18
1- Transactions courantes	-450	-214,7	-155,1	27,8%
- balance commerciale	1330	1800,5	1892,2	5,1%
- balance des services	-1128,5	-1386,3	-1153,5	16,8%
- balance des revenus	-595,9	-571,7	-835,2	-46,1%
- balance des transferts	-55,6	-57,1	-58,6	-2,6%
2- Balance des capitaux	428,5	295,7	473,7	60,2%
- investissements directs	784	846,5	1045,8	23,5%
- investissements de portefeuille	131	165,9	176,4	6,3%
- autres investissements	-486,5	-716,7	-748,5	-4,4%
<i>secteur privé</i>	<i>-729,1</i>	<i>-723,4</i>	<i>-730,7</i>	<i>-1,0%</i>
<i>secteur public</i>	<i>246,9</i>	<i>208,9</i>	<i>234,6</i>	<i>12,3%</i>
<i>banques commerciales</i>	<i>-154,3</i>	<i>83,1</i>	<i>104,7</i>	<i>26,0%</i>
<i>Autres</i>	<i>150</i>	<i>-285,3</i>	<i>-357,1</i>	<i>-25,2%</i>
3- Erreurs et Omissions	-139,8	110,3	-147,9	-234,1%
BALANCE GLOBALE	-161,3	191,4	170,7	-10,8%
Pour rappel : PIB nominal	8669	9368,9	9886,9	

Source : BEAC

II.6. Examen du respect des critères de convergence communautaire

A fin décembre 2019, tous les critères de la surveillance multilatérale ont été respectés. Rappelons que la liste des critères de surveillance multilatérale dans la CEMAC, définie par la directive n°2/16-UEAC-093-CM-30 du 3 février 2016, comprend : le solde budgétaire de référence, le taux d'inflation, le taux d'endettement public et l'absence d'arriérés. L'état de la convergence se présente comme suit :

TABLEAU n°5 - LES CRITERES DE CONVERGENCE EN 2019

	Norme	2018	2019	Observations 2019
Solde budgétaire de référence (%PIB)*	> ou = -1,5%	-2,4%	-1,4%	Respecté
Taux d'inflation	<ou = à 3 %	4,8%	2,0%	Respecté
Le taux d'endettement public	<ou = à 70 %	54,5%	54,4%	Respecté
Non accumulation d'arriérés :	Arriérés < 120 jours	2,0	-	Respecté
Intérieurs	Arriérés < 120 jours	-	-	
Extérieurs	Arriérés < 120 jours	2,0	-	

Source : DGEPPF

- Le critère relatif au solde budgétaire de référence est respecté au terme de l'année 2019 (-1,4%). Il est supérieur à la norme communautaire (-1,5%). Les efforts de recouvrement des recettes combinés à la maîtrise des dépenses publiques ont permis au Gabon de ramener cet indicateur au niveau de la norme communautaire. La hausse des recettes (+21,3%) a été davantage observée dans le secteur pétrolier (+28,1%) contre une progression de +14,4% dans le secteur hors pétrole. La hausse modérée des dépenses (+6,2%) comparativement au rythme de progression des recettes s'explique notamment par la baisse des dépenses de personnel (-1,7%) et la maîtrise des charges d'intérêts de la dette (-0,1%), dans un contexte de hausse des dépenses d'investissement (+13,5%) et de transferts (+22,5%) ;
- Le critère sur le taux d'inflation a été respecté. Le taux d'inflation s'est situé à 2,0%, une déflation de 2,8 points par rapport à 2018. Il est retombé en-deçà de la norme communautaire (3%) en 2019 ;
- Le critère sur le taux d'endettement a été respecté. A fin décembre 2019, le taux d'endettement s'est établi à 54,4% du PIB, inférieur à la norme communautaire. Ce léger repli (-0,1 point) par rapport au taux de 2018, montre le maintien des efforts entrepris par les autorités en matière de paiement de la dette publique ;
- Le critère sur la non-accumulation d'arriérés a été respecté à fin décembre 2019, le pays n'ayant pas accumulé des arriérés aussi bien au niveau intérieur qu'extérieur.

II.7. La situation de l'exécution des finances publiques

II.7.1. Le solde d'exécution

L'exécution du budget de l'Etat à fin mars indique un solde d'exécution excédentaire de **96,27 milliards FCFA**.

En effet, les ressources mobilisées s'établissent à **446,65 milliards FCFA** contre un niveau total de charges de **350,38 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **78,45%**.

II.7.2. Exécution des ressources budgétaires et de financement

TABLEAU n°6 - EXECUTION DES RECETTES BUDGETAIRES AU 31 MARS 2020 (en milliards FCFA)

Recettes budgétaires			
Libellés	(a)	(b)	Taux
	LF 2020	Exécution	d'exécution
a. Titre 1 : Recettes fiscales	1 465,41	305,20	20,83%
b. Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	17,10	-	0,00%
c. Titre 3 : Cotisations sociales	41,37	9,24	22,32%
d. Titre 4 : Autres recettes	638,48	132,21	20,71%
TOTAL DES RECETTES (a+b+c+d)	2 162,37	446,65	20,66%

Sources : DGBFIP, DGCPT, DGI, DGDDI, DGH

Les recettes budgétaires recouvrées à fin mars 2020 s'élèvent à **446,65 milliards FCFA** sur une prévision annuelle de **2.162,37 milliards FCFA**, soit un taux de réalisation de **20,66%**.

Cette exécution se décline, par type de recette, ainsi qu'il suit :

- recettes fiscales : **305,20 milliards FCFA** représentant 20,83%. Ce taux s'explique par le faible niveau de perception d'impôts sur les sociétés (19,34%) et sur les revenus des capitaux mobiliers (18,69%) ;
- cotisations sociales : **9,24 milliards FCFA** correspondant à un taux de 22,32%, qui prennent en compte les cotisations retraites (22,63%) et les cotisations CNAMGS (22,46%) ;
- autres recettes : **132,21 milliards FCFA**, soit 20,71% des prévisions. Ce faible niveau d'exécution s'explique principalement par l'absence des recettes sur la vente des biens et services.

TABLEAU n°7 - EXECUTION DES RESSOURCES DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT AU 31 MARS 2020 (en milliards FCFA)

Ressources de trésorerie et de financement			
	LFI 2020	Exécution	Taux d'exécution
Tirages	390,40	2,25	0,99%
Tirages sur conventions en cours	226,30	2,25	0,99%
Tirages sur nouvelles conventions	19,78		0,00%
Tirages sur prêts programmes	144,33		0,00%

Partenariats Public-Privé	30,00	-	0,00%
Financement Transgabonaise	30,00		0,00%
Emissions de titres publics	735,42	650,48	88,45%
Emissions de titres publics sur le Marché international	585,42	595,18	101,67%
Emissions de titres publics sur le Marché intérieur	150,00	55,30	36,87%
Financement non bancaire	91,87	33,46	36,42%
Règlement arriérés fiscaux	5,00		0,00%
Accumulation des instances	86,87	33,46	38,52%
Total	1247,70	686,18	55,00%

Sources : DGBFIP, DGCPT, DGI, DGDDI, DGH

Les ressources de trésorerie et de financement mobilisées sur cette période se chiffrent à **686,18 milliards FCFA** contre **1.247,70 milliards FCFA** prévues dans la loi de finances initiale, soit un taux d'exécution de 55,0%. Elles sont composées des prêts projets (**2,2 milliards FCFA**), des émissions de titres publics (**650,5 milliards FCFA**) et du financement non bancaire (**33,4 milliards FCFA**).

Ce niveau de recouvrement est dû principalement aux émissions de titres publics sur le marché international.

II.7.3. Exécution des dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires exécutées à fin mars 2020 s'établissent à **350,38 milliards FCFA**, hors comptes d'affectation spéciale, soit 18,18% par rapport à la prévision arrêtée à **1.926,97 milliards FCFA** dans la loi de finances initiale.

Cette exécution comprend **73,62 milliards FCFA** de charges financières de la dette, **63,51 milliards FCFA** des dépenses de biens et services, **28,82 milliards FCFA** des dépenses de transfert et **11,72 milliards FCFA** des dépenses d'investissement.

TABLEAU n°8 - SYNTHÈSE DE L'EXECUTION DES DEPENSES AU 31 MARS 2020 (en milliards FCFA)

Titres	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement		
	(a)	(b)	Taux d'exécution	Ecart	(c)	Taux d'exécution	Ecart
	LFI 2020	Exécution mars-20	2020	(a-b)	Exécution mars-20	2020	(a-c)
Titre 1. Charges financières de la dette	240,83	73,62	30,57%	167,21	73,62	30,57%	167,21
Titre 2. Dépenses de personnel	661,03	169,06	25,57%	491,98	169,06	25,57%	491,98
Titre 3. Dépenses de biens et services	252,25	63,51	25,18%	188,74	63,51	25,18%	188,74
Titre 4. Dépenses de transfert	168,76	28,82	17,07%	139,95	28,82	17,07%	139,95
Titre 5. Dépenses d'investissement	513,23	11,72	2,28%	501,51	11,72	2,28%	501,51
Titre 6. Autres dépenses	90,87	3,66	4,03%	87,21	3,66	4,03%	87,21
Total	1926,97	350,38	18,18%	1576,59	350,38	18,18%	1576,59

Source : DGBFIP

TABLEAU n°9 - DETAIL DE L'EXECUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES EN AE ET CP (*en milliards FCFA*)

Titres et catégories	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement		
	(a)	(b)	Taux	Ecart	(c)	Taux	Ecart
	LFI 2020	Exécution mars-20	d'exécution 2020		Exécution mars-20	d'exécution 2020	
			(a-b)			(a-c)	
Titre 1. Charges financières de la dette	240,83	73,62	30,57%	167,22	73,62	30,57%	167,22
Extérieur	159,41	56,53	35,46%	102,88	56,53	35,46%	102,88
Intérieur	81,42	17,09	20,98%	64,34	17,09	20,98%	64,34
Titre 2. Dépenses de personnel	661,03	169,66	25,67%	491,38	169,66	25,67%	491,38
Solde permanente	608,03	156,12	25,68%	451,91	156,12	25,68%	451,91
Rémunération autres catégories de salariés	38,00	8,36	21,99%	29,64	8,36	21,99%	29,64
Primes et indemnités des fonctionnaires	15,00	5,18	34,54%	9,82	5,18	34,54%	9,82
Titre 3. Dépenses de biens et services	252,25	63,51	25,18%	188,74	63,51	25,18%	188,74
Autres biens et services	160,86	51,22	31,84%	109,64	51,22	31,84%	109,64
Remboursement TVA	89,21	12,20	13,67%	77,02	12,20	13,67%	77,02
Attribution des produits	2 176,13	93,69	4,31%	2082,44	93,69	4,31%	2082,44
Titre 4. Dépenses de transferts	168,76	28,82	17,07%	139,95	28,82	17,07%	139,95
Autres transferts	151,46	25,74	16,99%	125,72	25,74	16,99%	125,72
Soutien des prix des produits pétroliers	17,31	3,08	17,79%	14,23	3,08	17,79%	14,23
Titre 5. Dépenses d'investissement	513,23	11,72	2,28%	501,51	11,72	2,28%	501,51
Financements sur ressources propres	220,05	9,47	4,30%	210,58	9,47	4,30%	210,58
Financements extérieurs	293,18	2,25	0,77%	290,93	2,25	0,77%	290,93
Titre 6. Autres dépenses	90,87	3,66	4,03%	87,20	3,66	4,03%	87,20
Intérieurs-AJE	4,00	3,66	91,54%	0,34	3,66	91,54%	0,34
Restructuration des entreprises	50,84	0,00	0,00%	50,84	0,00	0,00%	50,84
Divers	36,03	0,00	0,00%	36,03	0,00	0,00%	36,03
TOTAL	1 926,97	350,98	18,21%	1575,99	350,98	18,21%	1575,99

Source : DGBFIP

➤ Dette publique

Les règlements intervenus sur les charges financières de la dette se chiffrent à **73,62 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 30,57%.

Ce poste de dépenses est composé de **56,5 milliards FCFA** de charges d'intérêts sur la dette extérieure et de **17,1 milliards FCFA** sur la dette intérieure.

Les intérêts sur la dette extérieure se déclinent ainsi qu'il suit :

- **7,1 milliards FCFA** sur la dette bilatérale ;
- **4,2 milliards FCFA** sur la dette multilatérale ;
- **1,7 milliard FCFA** sur les intérêts banques commerciales ;
- **43,6 milliards FCFA** sur les marchés financiers.

Les intérêts sur la dette intérieure se répartissent en intérêts intérieurs conventionnés pour **13 milliards FCFA** et ceux liés à la gestion de la trésorerie de l'Etat à hauteur de **4,1 milliards FCFA**.

Les intérêts sur la dette intérieure conventionnée comprennent :

- **7,9 milliards FCFA** au titre des intérêts-banques intérieures courants ;
- **1,8 milliard FCFA** sur les marchés financiers ;
- **3,2 milliards FCFA** sur les moratoires.

Les charges de trésorerie de l'Etat se répartissent comme suit :

- **1,2 milliard FCFA** de facilités de caisse ;
- **2,8 milliards FCFA** sur les intérêts Bons du Trésor Assimilables (BTA) ;
- **35 millions FCFA** sur autres frais bancaires.

➤ **Les dépenses de personnel**

Les règlements au titre des dépenses de personnel ont atteint **169 milliards FCFA**, soit 26% du taux d'exécution au regard de la prévision de **661 milliards FCFA** de cette année.

La solde permanente représente **159,8 milliards FCFA**, soit 94,5% du poids de l'ensemble de ce poste de dépense.

➤ **Les dépenses de biens et services**

Sur une prévision de **252,2 milliards FCFA**, les dépenses de biens et services ont été ordonnancées à hauteur de **63,5 milliards FCFA**, soit un taux de 25,18% par rapport à la loi de finances initiale.

51,22 milliards FCFA ont été exécutés dans le cadre du fonctionnement des services de l'administration, soit 20,30% du budget initial.

Les remboursements de TVA et les attributions de produits (ADP), exécutés respectivement à hauteur de **12,2 milliards FCFA** (13,7% en taux d'exécution) et **94 millions FCFA** (4% en taux d'exécution) pour l'ADP gérée par la Direction Générale des Transports Terrestres.

➤ **Les dépenses de transferts**

Les dépenses de transferts ont été globalement ordonnancées à hauteur de **28,8 milliards FCFA** sur une prévision de **168,8 milliards FCFA**.

➤ **Les dépenses d'investissement**

Les ordonnancements sur les dépenses d'investissement ont atteint **11,7 milliards FCFA** à fin mars 2020, sur une prévision annuelle de **513,2 milliards FCFA**. Ce montant ordonnancé se répartit en **9,5 milliards FCFA** sur ressources propres et **2,2 milliards FCFA** au titre des prêts projets (réhabilitation du Transgabonais, renforcement structure sanitaire, construction de salles de classe et projet d'appui au programme Graine).

L'exécution des prêts projets a atteint un niveau de **2,2 milliards FCFA** contre une prévision budgétaire de **293,2 milliards FCFA**.

➤ Les autres dépenses

Les autres dépenses portent sur les dépenses des plans sociaux et de restructuration des entreprises, les protocoles transactionnels et les condamnations pécuniaires de l'Etat.

A cet effet, sur une dotation en loi de finances de **90,9 milliards FCFA**, ces dépenses ont été ordonnancées, à fin mars 2020, à hauteur de **3,7 milliards FCFA**, soit 4%. Ces dépenses concernent essentiellement les protocoles transactionnels.

II.7.4. Exécution des charges de trésorerie

TABLEAU n°10 - EXECUTION DES CHARGES DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT AU 31 MARS 2020
(en milliards FCFA)

Charges de trésorerie et de financement			
	LFI 2020	Exécution	Taux d'exécution
Amortissement (dette extérieure)	661,32	513,54	77,65%
Emprunts extérieurs-courants	661,32	513,54	77,65%
Bilatéraux	55,85	14,00	25,06%
Multilatéraux	114,95	30,98	26,95%
Banques	80,72	22,18	27,48%
Marché international	409,80	446,38	108,93%
Amortissement des prêts du secteur bancaire	306,64	64,91	21,17%
Intérieur-DGD	306,64	64,91	21,17%
Emprunts intérieurs-courants	306,64	64,91	21,17%
Banques	73,70	12,21	16,56%
Moratoires	76,88	11,82	15,37%
Marchés Financiers	156,07	40,88	26,20%
Divers			
Autres amortissements	139,36	101,85	73,08%
Bons du Trésor Assimilables (BTA)		1,05	
Instances Trésor	74,72	74,08	99,14%
Arriérés de TVA	64,64	26,72	41,33%
Prêts et avances	171,75	0,79	0,46%
Fonds Souverain de la RG			
Prêts nets à SOGARA		0,79	
Dépôts BEAC	171,75		0,00%
Total	1 279,07	681,08	53,25%

Sources : DGD, DGCPT

Les opérations de trésorerie et de financement font apparaître un niveau de charges de **681,08 milliards FCFA** contre un niveau prévisionnel de **1.279,07 milliards FCFA**.

➤ Amortissement de la dette extérieure

Les paiements de la dette extérieure se chiffrent à **513,54 milliards FCFA** contre une estimation de **661,32 milliards FCFA** dans la LFI 2020, soit un taux de 77,65% consacré au remboursement des emprunts extérieurs-courants.

➤ Amortissement des prêts du secteur bancaire

Les règlements en capital de la dette intérieure sur les emprunts intérieurs-courants s'élèvent à **64,91 milliards FCFA** correspondant à un taux d'exécution de 21,17%. Le remboursement des marchés financiers s'est fait à hauteur de **40,88 milliards FCFA**.

➤ Autres amortissements

Les paiements effectués au titre des autres amortissements atteignent **101,85 milliards FCFA** contre **139,36 milliards FCFA** dans la loi de finances initiale, soit un taux de 73,08%. **74,08 milliards FCFA** de ces règlements concernent les instances trésor, soit 99,14% de la prévision initiale et **26,72 milliards FCFA** pour les arriérés de TVA.

➤ Prêts et avances

Dans le cadre des prêts et avances, **0,79 milliard FCFA** a été liquidé au titre des prêts nets à SOGARA.

II.7.5. Soldes budgétaires et de trésorerie

À fin mars 2020, l'analyse des soldes budgétaires laisse apparaître un solde net positif de **101,37 milliards FCFA**, principalement lié à un effort de maîtrise des dépenses budgétaires malgré le contexte difficile lié à la Covid-19.

TABLEAU n°11 - SOLDES BUDGETAIRES, DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT AU 31 MARS 2020
(en milliards FCFA)

Libellés	(a)	(b)
	LFI 2020	Exécution
Recettes budgétaires	2 162,37	446,65
Dépenses budgétaires	1 926,97	350,38
Solde budgétaire global		96,27
Ressources de trésorerie	1 217,70	686,18
Charges de trésorerie	1 279,07	681,08
Solde des opérations de trésorerie et de financement		5,10
Solde net		101,37

Source : DGBFIP, DGCP

DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

I. PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Le contexte économique et social national et international sur la base duquel a été adopté la loi de finances 2020 a profondément changé.

Selon les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI) d'avril, l'activité économique mondiale serait en récession en 2020, avec un impact important sur les grandes puissances économiques (Etats-Unis, Chine, Zone Europe, etc.). Cette situation est consécutive à la crise sanitaire mondiale engendrée par la pandémie de la Covid-19 et ses effets sur l'économie réelle, suite aux mesures prises par les différents gouvernements pour tenter d'en atténuer les impacts (mise à l'arrêt de certains secteurs d'activités, confinement des populations, etc.). Cette baisse de l'activité mondiale engendrerait une contraction de la demande de nos principaux produits d'exportation, notamment le pétrole, dans un contexte d'abondance de l'offre de cette matière. Cette évolution se traduirait par un affaiblissement des cours des matières premières.

Ainsi, comparativement au contexte économique de la loi de finances initiale (LFI), l'économie nationale subirait un triple choc en 2020. Deux chocs exogènes, liés à la chute de la demande mondiale de nos principaux produits d'exportations et à la baisse des cours de ces matières premières, et un choc endogène lié à la diminution de certaines activités au niveau national, suite aux mesures de lutte contre la Covid-19 (ralentissement voire arrêt de certains secteurs d'activités, confinement de la population, baisse des recettes budgétaires et donc de la commande publique, etc.). A ces trois, chocs s'ajoute l'alourdissement de la facture de prise en charge sanitaire qui implique de nouveaux arbitrages budgétaires.

Malgré ce contexte difficile, la stratégie du gouvernement serait de maintenir les activités économiques vitales, de soutenir le pouvoir d'achat des ménages impacté par la crise et de relancer les investissements notamment les BTP (après la période de confinement). Des efforts seront déployés pour aider à la concrétisation des projets en PPP en cours de finalisation dans les domaines de la route et de l'énergie, notamment.

Il s'engage à poursuivre les réformes structurelles entreprises avec l'appui des partenaires économiques et financiers pour une meilleure résilience économique et sociale. À cet effet, les principales réformes/mesures viseraient notamment le renforcement du système de santé, de la protection sociale des populations, et sur le plan économique, la stabilité macroéconomique et financière pour soutenir le secteur privé, accélérer la diversification des activités productives et maintenir l'emploi.

I.1. Les principales hypothèses

Sur la base des réalisations de l'économie à fin 2019, telles qu'observées par la Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale (DGEPPF), et tenant compte des perspectives révisées des prévisions de l'économie mondiale (avril 2020) ainsi que des

effets de la demande mondiale sur les secteurs d'exportation, les principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires sont arrêtées comme suit :

- une production pétrolière à 10,41 millions de tonnes en 2020, au même niveau que dans la loi de finances initiale ;
- un baril de pétrole à 30 dollars en 2020, soit une chute de 47,4% par rapport à la loi de finances initiale (57 dollars) ;
- un taux de change du dollar à 585 FCFA, un niveau quasi identique aux prévisions initiales (585,89 FCFA le dollar) ;
- une baisse de 15,3% des exportations de manganèse par rapport aux prévisions initiales soit 5,985 millions de tonnes ;
- un prix de la tonne de manganèse qui s'afficherait à 147,3 USD, en recul de 27,8% comparativement à la LFI ;
- des exportations de bois œuvrés à 811,6 mille m³ contre 919 mille m³ dans la loi de finances initiale, soit une baisse de 11,7% ;
- un repli de 9,2% de la production de bois œuvrés correspondant à 980,7 mille tonnes par rapport à la LFI.

TABLEAU n°12 - HYPOTHESES DU CADRAGE MACROECONOMIQUE

	2018	2019 (1)	2020				2021	2022
			LF (2)	PLFR (3)	PLFR/LFI	(3)/(1)		
Production pétrolière (en millions de tonnes)	9,6	10,9	10,4	10,4	0,0%	-4,5%	10,3	10,2
Prix du baril du pétrole gabonais (en \$US)	69,4	60,0	57,0	30,0	-47,4%	-50,0%	38,5	41,7
Production de manganèse (en milliers de tonnes)	5846,7	7330,2	7161,9	7195,8	0,5%	-1,8%	7831,9	8391,4
Exportation de manganèse (en milliers de tonnes)	5246,5	6138,4	7069,4	5985,0	-15,3%	-2,5%	7127,0	7703,3
Prix de vente de manganèse (en \$US/tonne)	219,0	169,5	204,1	147,3	-27,8%	-13,1%	147,9	145,5
Production de l'or (en tonne)	83	107	110	110	0,0%	2,8%	330	363
Prix de vente de l'or (\$US/l'once)	1269,1	1392,2	1336,2	1640,1	22,7%	17,8%	1667,0	1684,3
Production industrie minière (milliers de tonnes)	49,9	47,8	47,3	40,8	-13,6%	-14,5%	49,9	52,6
Production de bois débité (milliers de m3)	1082,8	1094,1	1079,8	980,7	-9,2%	-10,4%	1325,3	1391,6
Prix de bois débité (\$/m3)	727,9	695,9	722,1	706,9	-2,1%	1,6%	706,4	706,4
Production d'huile de palme (milliers de tonnes)	32,9	55,2	91,7	115,1	25,5%	108,5%	173,5	191,0
Production de caoutchouc (milliers de tonnes)	13,2	9,4	24,7	15,4	-37,6%	63,9%	21,1	21,7
Taux de change	555,2	585,9	585,4	585,0	-0,1%	-0,2%	593,7	589,6

Source : DGEPPF

I.2. Les résultats de la projection

I.2.1. L'équilibre des biens et services

Sur la base de ces hypothèses, et après avoir enregistré un taux de croissance de 3,9% en 2019, l'activité économique nationale reculerait en 2020. Le produit intérieur brut baisserait de 0,8% contre une prévision initiale de +3,8% pour l'année 2020, soit une perte de 4,5 points de croissance par rapport à la LFI.

Cette évolution proviendrait de la baisse du secteur hors pétrole (-0,3% contre +4,7% dans la LFI) et un repli de la production pétrolière (-4,5% au lieu de -3,4% dans la LFI). Néanmoins, quelques branches du secteur hors pétrole réaliseraient d'assez bonnes performances, notamment les branches agricole (agriculture vivrière et de rente), de l'industrie manufacturière, des BTP et des Transports & communications.

TABLEAU n°13 - EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB

En %	2018	2019	2020			2021	2022
			LF	PLFR	PLFR- LF		
					(Écart en point de croissance)		
PIB total	0,8	3,9	3,8	-0,8	-4,5	4,1	4,0
Pétrole	-8,2	13,0	-3,4	-4,5	-1,1	-1,3	-0,7
Hors pétrole	2,0	2,9	4,7	-0,3	-5,0	4,7	4,6

Source : DGEPPF

Du point de vue de la production, le secteur primaire ralentirait en 2020 comparativement aux prévisions de la loi de finances initiale. Les activités des secteurs secondaire et tertiaire seraient quant à elles en repli en 2020 contre une hausse initialement prévue.

En effet, le secteur primaire progresserait de 0,4% en 2020 contre +1,9% initialement prévu, en raison du maintien des performances de la branche Agriculture, Elevage et Pêche (+12,0%) avec notamment le segment agriculture (+12,8%), grâce à la consolidation de l'agriculture de rente avec une production d'huile de palme attendue à 115.100 tonnes et celle du caoutchouc prévue à 15.400 tonnes pour 2020.

Cependant, la hausse de l'activité globale de ce secteur serait fortement atténuée par les contre-performances de :

- l'exploitation forestière (-8,3%), suite au repli de la demande des industries locales en grumes de bois ;
- du manganèse (-1,8%), sous l'effet d'une forte baisse des prix du minerai de manganèse et d'une contraction de la demande sur le marché sidérurgique ;
- la production pétrolière (-4,5%), en lien avec le déclin des champs matures et la chute du prix du baril de pétrole.

S'agissant du secteur secondaire, le fléchissement de 11,6 points de l'activité par rapport à la LFI proviendrait des perspectives défavorables dans les industries du bois, l'industrie minière, le raffinage et les services pétroliers par rapport à la loi de finances initiale.

Les BTP progresseraient de 2,7% en lien avec l'effort d'investissement public attendu. Toutefois, les performances de ce secteur ont été révisées à la baisse par rapport aux prévisions de la loi de finance initiale. Concernant l'industrie du bois (-10,4%), la baisse de la demande extérieure, en provenance principalement de la Chine et de la zone euro, contraindrait la production malgré la forte capacité des usines locales. Enfin, l'activité des services pétroliers devrait également baisser en 2020 (-4,6% contre +2,5% dans la LFI), en raison de la diminution attendue des budgets d'investissement des sociétés pétrolières, en lien avec la chute des prix du pétrole en 2020.

Le secteur tertiaire serait marqué par un léger repli de ses activités, soit 4 points de moins par rapport aux prévisions de la LFI. La baisse des performances (-0,2%) proviendrait essentiellement du recul des branches services (-2,1%) et commerce (-1,9%), malgré la hausse des transports et télécommunications (+1,6%).

Dans l'optique de la demande, en raison du ralentissement par rapport aux objectifs de la loi de finances initiale, la récession prévue s'expliquerait par la baisse conjuguée de la demande extérieure et intérieure.

Les prévisions des exportations hors pétrole ont été révisées à la baisse de 12,4 points par rapport aux objectifs de la LFI, en raison de la contraction de la demande de l'économie chinoise, des économies de la zone Europe et Amérique sur les produits miniers (-8,5 points à -2,5%), sylvicole (-11,9 points à -7,9%) et manufacturés (-8,7 points de croissance à -1,4%).

Par ailleurs, la demande intérieure enregistrerait un recul consécutif à la contraction de la commande publique (-2,9%) et privée (-2,6%). En effet, il est attendu une diminution de la consommation des ménages (-1,6% contre +2,1% dans la LFI), dans un contexte de maîtrise des dépenses courantes de l'État (-6,2%).

Cette évolution serait liée à la baisse des revenus des ménages salariés aussi bien dans le secteur public que privé, malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics en vue d'amoindrir l'impact social de la crise sanitaire, notamment à travers la mise en place d'une allocation de chômage technique entre 50 et 70% du salaire brut hors primes, le maintien du revenu intégral pour les salaires compris entre 80.000 et 150.000 FCFA et l'aide aux petits propriétaires lésés.

Le recul de l'investissement (-2,4%) s'expliquerait par la baisse de l'investissement privé (-4,1%) et le fort ralentissement de l'investissement public (-34,1 points de croissance à +8,0%), en raison des ajustements budgétaires entraînés par la baisse des recettes.

I.2.2. Critères et indicateurs de convergence communautaire

➤ Critères de surveillance multilatérale en 2020

En 2020, la situation du cadrage prévisionnelle indique que le Gabon respecterait trois (3) critères de la surveillance multilatérale sur quatre, comme répertorié dans le tableau ci-après :

TABLEAU n°14 - SITUATION DES CRITERES DE CONVERGENCE EN 2019 ET PROJECTION 2020

	Norme	2019	Projection 2020
Solde budgétaire de référence (%PIB)*	> ou = -1,5%	-1,4%	-4,5%
Taux d'inflation	<ou = à 3 %	2,0%	3,0%
Le taux d'endettement public	<ou = à 70 %	54,4%	66,4%
Non accumulation d'arriérés :	Arriérés < 120 jours	-	-
Intérieurs	Arriérés < 120 jours	-	-
Extérieurs	Arriérés < 120 jours	-	-

Source : Cellule Nationale de Surveillance Multilatérale

Les trois (3) critères de la surveillance multilatérale sont :

- le taux d'inflation (+3%). La reprise des tensions inflationnistes serait liée aux mesures d'arrêt d'activité de certains secteurs productifs, pour lutter contre la Covid-19, en dépit de l'engagement du gouvernement d'accroître le contrôle des prix à la consommation et des effets de la baisse des prix de transport en lien avec le repli des prix du pétrole ;
- le taux d'endettement. Il se relèverait en 2020, pour s'établir à 66,4% du PIB. Cette hausse s'expliquerait aussi bien par le recours à l'endettement, pour faire face à l'impact de la crise sanitaire (nouvelles dépenses liées à la Covid-19) et aux contraintes budgétaires (baisse des recettes) que par le repli de l'activité économique par rapport aux prévisions de la loi de finances initiale (-0.8% contre +3,8% par rapport à la LFI 2020) ;
- la non accumulation des arriérés et du respect du plan d'apurement des arriérés. Le gouvernement est déterminé à payer l'ensemble de la dette programmée dans le PLFR 2020.

Toutefois, la chute substantielle des recettes pétrolières et fiscales, dans une situation de crise sanitaire, ne permettrait pas au gouvernement de respecter le critère de solde budgétaire de référence, surtout dans un contexte de quasi-absence d'épargne financière sur les recettes pétrolières, conformément à la méthodologie de calcul de ce nouvel indicateur.

TABLEAU n°15 - SITUATION DES INDICATEURS DE SURVEILLANCE MULTILATERALE EN 2020

Indicateurs	Normes	2019	2020
Taux de croissance du PIB réel	> =7%	3,9%	-0,8%
Taux d'investissement (% du PIB)	> =20%	22,2%	22,0%
Taux de couverture extérieure de la monnaie (avoirs extérieurs/engagements à vue de la BEAC)	> =20%	75,1%	79,9%
Taux d'inflation en moyenne annuelle	< =3%	3,2%	3,3%
Solde budgétaire primaire hors recettes pétrolières (% du PIB hors pétrole)		-5,80%	-8,8%
Taux de pression fiscale hors recettes pétrolières (recettes hors pétrole/PIB hors pétrole)	> =17%	17,9%	12,1%
Service de la dette/recettes fiscales		61,4%	152,7%
Masse salariale /recettes fiscales hors pétrole	< =35%	57,7%	79,8%
Dépenses de fonctionnement/recettes fiscales (salaires + biens et services+ transferts + intérêt dettes)/recettes fiscales		110,6%	156,3%
Dépenses en capital (en % du PIB)		3,0%	4,6%
Solde du compte courant de la BDP (en % du PIB)	> =-5%	-2,1%	-13,6%
Service de la dette extérieure (% des exportations)		10,9%	30,1%

Source : *Surveillance multilatérale*

En 2020, la quasi-totalité des indicateurs vont se dégrader hormis le taux de couverture de la monnaie extérieure et l'investissement public :

- la croissance économique va fortement baisser. Le taux de croissance est estimé à -0,8% ;
- le déficit primaire hors recettes pétrolières (% du PIB hors pétrole) serait à -8,8 contre -5,8% en 2019 ;
- le taux de pression fiscale hors recettes pétrolières est projeté à 12,1% en baisse de 5,8 points par rapport à 2019 ;
- la masse salariale/recettes fiscales hors pétrole devrait encore repartir à la hausse (79,8% contre 57,7% en 2019), en raison de la contraction des recettes fiscales ;
- les dépenses de fonctionnement/recettes fiscales (salaires + biens et services + transferts + intérêts dettes/recettes fiscales) connaîtraient une forte hausse, en lien avec la baisse des recettes fiscales et le relèvement des dépenses liées à la situation sanitaire de la Covid-19.

I.3. La situation Monétaire

A fin décembre 2019, la situation monétaire au sens large, corrélée à l'évolution du secteur réel des finances publiques et des échanges avec l'extérieur, serait marquée par :

- une légère hausse de la masse monétaire ;
- une dépréciation des avoirs extérieurs nets ;
- une consolidation du crédit intérieur net ;
- une dégradation de la Position Nette du Gouvernement ;
- un infléchissement de la politique monétaire.

TABLEAU n°16 : SITUATION MONETAIRE EN 2019

Trimestre	déc-17	déc-18	déc-19*	déc-19**
	<i>En milliards FCFA</i>			
Avoirs extérieurs nets	549,9	600,4	536,4	479,8
Banque centrale	307,3	418,6	499,3	385,1
Banques commerciales	242,6	181,8	37,1	94,7
Crédits intérieurs nets	1716,6	1973,2	2314,5	2084,0
Créances nettes sur l'Etat	596,0	802,7	1040,7	887,9
<i>dont Position Nette du Gouvernement (PNG)</i>	662,6	842,8	1083,9	952,0
<i>dont Créances nettes sur les organismes publics</i>	-66,6	-40,1	-43,2	-64,2
Créances sur le reste de l'économie	1120,6	1170,5	1273,8	1196,1
Ressources = Contreparties	2266,5	2573,6	2850,9	2563,8
Monnaie au sens large	2004,8	2309,7	2587,0	2334,5
Circulation fiduciaire	329,0	385,2	462,9	365,9
Dépôts	1675,8	1924,5	2124,1	1968,6
<i>dont Quasi monnaie</i>	696,8	785,7	861,7	650,8
Ressources extra-monétaires	261,7	263,9	263,9	229,3
	<i>Variation annuelle en %</i>			
Avoirs extérieurs nets	23,1%	9,2%	-10,7%	-20,1%
Crédits intérieurs nets	-2,6%	14,9%	17,3%	5,6%
Créances nettes sur l'Etat	1,1%	34,7%	29,6%	10,6%
Créances sur le reste de l'économie	-4,4%	4,5%	8,8%	2,2%
Ressources = Contreparties	2,6%	13,5%	10,8%	-0,4%
Masse monétaire	-3,7%	15,2%	12,0%	1,1%
Circulation fiduciaire	-8,1%	17,1%	20,2%	-5,0%
Dépôts	-2,7%	14,8%	10,4%	2,3%

Source : BEAC - déc-2019** : prévisions BEAC

I.3.1 La masse monétaire

Elle serait en légère hausse (1,1%) à 2.334,5 milliards FCFA à fin décembre 2019, en relation avec la consolidation du crédit intérieur net (+5,6%). On note en revanche, une évolution contrastée des composantes de la masse monétaire. En effet, les dépôts augmentent de 2,3% à 1.968,6 milliards FCFA alors que la circulation fiduciaire ralentit de 5% pour s'établir à 365,9 milliards FCFA.

I.3.1.1. La quasi-monnaie

La quasi-monnaie régresse de 17,2% à 650,8 milliards FCFA en décembre 2019. Les frémissements de l'économie ont encouragé les entreprises à relancer les investissements productifs sur la période d'analyse.

I.3.1.2. Les ressources extra-monétaires

Les ressources extra-monétaires composées des emprunts extérieurs à moyen et long terme, des fonds propres du système bancaire, des allocations de DTS et des autres postes nets se détériorent de 13,1% à 229,3 milliards FCFA en décembre 2019.

I.3.2 Les contreparties de la masse monétaire

Au cours de la période sous-revue, les contreparties de la masse monétaire (avoirs extérieurs nets et crédit intérieur) sont restées plus ou moins stables (-0,4%).

I.3.2.1. Les avoirs extérieurs nets

Les Avoirs Extérieurs Nets (AEN) du système bancaire sont passées de 600,4 milliards FCFA à 479,8 milliards FCFA en décembre 2019, soit une baisse de 20,1%. Cette situation est corrélée à la détérioration simultanée des avoirs extérieurs nets de la BEAC (-8%) et des banques primaires (-47,9%) pour s'établir respectivement à 385,1 et 97,4 milliards FCFA.

I.3.2.2. Le crédit intérieur

Il s'affermi de 5,6% à 2.084,0 milliards FCFA à fin décembre 2019, tiré par la hausse conjointe des créances nettes sur l'Etat (10,6%) et des crédits à l'économie (2,2%).

I.3.2.3. Les créances nettes sur l'Etat

En rapport avec la politique des finances publiques, la situation nette débitrice de l'Etat se situerait à 887,9 milliards FCFA en décembre 2019 contre 802,7 milliards FCFA un an plus tôt. Cette évolution résulte des efforts de remboursement de la dette de l'Etat vis à vis du système bancaire. Ainsi, la Position Nette du Gouvernement (PNG) se situe à 952,0 milliards FCFA en 2019 contre 1.083,9 milliards FCFA (prévisions LFI 2020).

I.3.2.4. Les créances sur l'économie

A la faveur de la politique de relance économique menée depuis trois (3) ans par le gouvernement, les crédits à l'économie se consolident de 2,2% à 1.196,1 milliards FCFA. Cette évolution serait liée aux concours octroyés au secteur privé non financier, représentant environ 93% du total des crédits.

II. POLITIQUE BUDGETAIRE ET SECTORIELLE DU GOUVERNEMENT

L'apparition de la pandémie de la Covid-19 devrait, par ses effets, réduire considérablement les marges de manœuvres budgétaires opérées dans la loi de finances initiale. Dans ce contexte, grâce au concours des partenaires techniques et financiers, la politique budgétaire mettrait un accent sur la poursuite des réformes structurelles visant d'une part, à optimiser la perception des recettes publiques et à en améliorer le rendement, d'autre part. Ces différents efforts devraient permettre de renforcer la fourniture des services sociaux de base au profit des plus démunis notamment, tout en soutenant la diversification des activités productives et l'emploi dans le secteur privé.

II.1. Une politique budgétaire visant à optimiser la perception et à améliorer le rendement des recettes publiques

Les mesures envisagées dans ce volet portent aussi bien sur le recouvrement des recettes que sur l'exécution des dépenses courantes.

II.1.1. Les mesures visant à optimiser les recettes

Dans un contexte de crise sanitaire, la loi de finances rectificative prévoit de poursuivre les différentes mesures d'élargissement et de sécurisation de l'assiette fiscale annoncées initialement, tout en veillant à soutenir les entreprises dont la capacité contributive a fortement été impactée par les mesures de ralentissement et d'arrêt d'activité.

S'agissant des mesures portant sur l'assiette fiscale, le Gouvernement entend poursuivre :

- La révision du code général des impôts ;
- La taxation des revenus fonciers et les biens immobiliers ;
- La lutte contre toutes les formes de fraudes fiscales ;
- la dématérialisation des procédures fiscales par la continuation des projets *mobit@x* ;
- le renforcement de l'action en recouvrement ;
- la promotion du civisme fiscale.

Dans le même ordre d'idées, l'année 2020 serait également marquée par la poursuite des initiatives prises pour minimiser les pertes en recettes consécutives aux exonérations fiscales accordées à certains opérateurs.

Les actions retenues dans ce cadre porteraient notamment sur :

- l'évaluation de l'impact de l'ensemble des dépenses fiscales ;
- la mise en place d'une nouvelle nomenclature des régimes de faveur pour un meilleur suivi ;
- le renforcement des contrôles des obligations légales des bénéficiaires des avantages fiscaux.

Par ailleurs, en vue de prendre en compte les aléas occasionnés par la pandémie de la Covid-19, le Gouvernement a pris un ensemble de mesures fiscales visant à soutenir et accompagner les entreprises. Celles-ci portent sur la création d'un guichet fiscal et le report des différentes échéances de paiement des impôts.

S'agissant de la création d'un guichet fiscal, il s'est agi de mettre en place des mécanismes visant à préserver les emplois dans le secteur privé et à maintenir le pouvoir d'achat des travailleurs. La mise en place de ce guichet fiscal est soutenue par les mesures suivantes :

- la baisse des patentes et de l'impôt synthétique libérateur (ISL), applicable pour l'exercice 2020 uniquement aux entreprises n'ayant pas encore payé l'ISL et la patente de l'exercice considéré ;
- la remise d'impôts aux entreprises citoyennes (IS et IRPP), applicable pour les dettes fiscales portant sur les exercices antérieurs à 2020 et à celles de l'exercice 2020, mais également pour les échéances fiscales futures. Elle porte sur tous les impôts et taxes, à l'exclusion de ceux pour lesquels l'entreprise n'est que collectrice pour le compte de l'Etat ;
- la défiscalisation de toutes les primes octroyées aux employés qui ont exercé leur activité professionnelle durant la période de confinement, concerne toutes les entreprises mais ne porte que sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP).

En sus de ces mesures, le gouvernement a autorisé le report d'échéance de toutes les taxes fiscales prélevées par l'Etat afin de permettre aux entreprises de surmonter la crise liée à la pandémie du Coronavirus. A titre d'illustration, il a été exceptionnellement accordé le report au 31 juillet 2020 de la date des dépôts des déclarations statistiques et fiscales (DSF), des déclarations annuelles des salaires (DAS).

Concernant l'optimisation des recettes minières, le gouvernement s'active à mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités opérationnelles du secteur.

A ce titre :

- des études seront menées sur : (1) le mécanisme de fixation des prix de manganèse par les producteurs nationaux, (2) le cadrage sur la reprise des projets Bélinga, Niobium et Mabounié, (3) la faisabilité économique et environnementale de la transformation locale du manganèse en ferro et sillico-manganèse, (4) la finalisation de l'étude de faisabilité économique et environnementale de la transformation de la barytine et du talc, (5) la maîtrise du marché international et l'optimisation de recettes de l'Etat, (6) le contrôle de la production minière nationale ;
- un renforcement des capacités et une rentabilisation du partage de production dans le secteur minier seront opérés ;
- un stock d'or sera constitué et une raffinerie installée à Nkok ;
- un effort supplémentaire pourrait être fait pour libérer le capital social de la Société Equatoriale des Mines (SEM) ;
- la valorisation des gisements de manganèse de Mbembekani et de fer de Mont-Mbilan.

II.1.2. Les mesures de maîtrise et d'efficacité de la dépense

Dans le cadre du projet de loi de finances rectificative, les actions initiées par le Gouvernement se poursuivraient et s'intensifieraient dans le but d'améliorer l'efficacité de la dépense publique. Ces différentes actions porteraient sur l'ajustement des dépenses de personnels ainsi que la rationalisation des dépenses de biens et services et de transferts.

II.1.2.1. L'ajustement des dépenses de personnels

Dans l'optique de maintenir le niveau des dépenses de personnels, conformément aux recommandations des partenaires techniques et financiers, le Gouvernement poursuivrait principalement les mesures concourant à la maîtrise de la masse salariale. A cet effet, l'accent sera mis sur :

- le nettoyage du fichier des agents de l'Etat à la suite du recensement biométrique ;
- l'amélioration des contrôles en matière de recrutement afin de gérer plus efficacement la masse salariale ;
- le gel des recrutements et des stages professionnels ;
- l'élaboration d'un système d'information et de gestion des ressources humaines capable de mettre en évidence la composition du salaire, les zones d'emploi, le type d'emploi, le type de travailleur ;
- la suspension et la radiation des agents non recensés ;
- la révision et l'harmonisation du statut des personnels des Etablissements Publics de l'Etat ;
- l'assainissement continu du fichier solde ;
- le rappel solde des agents admis à la retraite ;
- le renforcement de la lutte contre le cumul des rémunérations.

II.1.2.2. La rationalisation des dépenses de biens et services et de transferts

En 2020, le Gouvernement poursuivrait les mesures de maîtrise des dépenses courantes annoncées dans la loi de finances initiale, tout en garantissant l'accès des couches les plus vulnérables aux biens, services et transferts essentiels .

A ce titre, les actions retenues pour les biens et services porteraient sur :

- la rationalisation des baux administratifs ;
- la maîtrise des consommations publiques (eau, électricité et téléphone) ;
- la maîtrise des dépenses relatives aux frais de mission et de déplacement des agents publics.

S'agissant des dépenses de transferts, les actions porteraient sur :

- la répartition de la subvention allouée aux mairies et conseils départementaux dans chaque unité opérationnelle pour un meilleur suivi de l'exécution des dépenses de l'Etat ;

- l'amélioration du mode de présentation des états financiers des organismes publics (EPE, Collectivité locales) afin de maîtriser la destination finale des subventions accordées par l'Etat ;
- la poursuite de la réforme des produits subventionnés (pétrole et farine) ;
- la poursuite des initiatives portant sur la justification du versement des différentes cotisations internationales.

La mise en œuvre de ces différentes actions devrait permettre de soutenir la politique du Gouvernement dans les différents secteurs.

II.2. Une politique sectorielle visant à promouvoir le bien-être et le soutien aux activités productives

La situation de crise sanitaire a emmené le Gouvernement à axer sa stratégie sur la protection des ménages et des entreprises pour garantir la relance des activités économiques dans un environnement viable et propice. À cet effet, les principales mesures viseraient le renforcement des services sociaux de base au profit des populations et la diversification des activités productives en soutien à l'emploi.

II.2.1. Une politique sectorielle axée sur le renforcement des services sociaux de base

Sur ce volet, il s'agit des actions liées au renforcement du système de santé, de protection sociale, de solidarité nationale, ainsi que la poursuite des initiatives liées à la promotion du capital humain.

II.2.1.1. Renforcement du système de santé et de couverture sociale

➤ Santé

S'agissant du volet santé, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de la réforme de son système sanitaire pour apporter une réponse efficace à la crise sanitaire.

A cet effet, en sus des mesures annoncées dans la loi de finances initiale, les mesures à mettre en œuvre porteraient notamment sur :

- la réorganisation du système de santé pour faire face à la pandémie et assurer la continuité des prestations pour les pathologies courantes ;
- la mise en place d'un laboratoire avec une capacité de 10.000 tests Covid-19 par jour, baptisé « *Laboratoire Pr GAHOUMA* », dirigé par des spécialistes nationaux ;
- la création d'une « indemnité Covid-19 », destinée à récompenser les efforts du personnel de santé, fortement sollicité pendant la période de crise sanitaire ;
- la création des centres de tests sur l'ensemble du territoire afin d'assurer un dépistage massif ;
- la mise à disposition des équipements de protection pour les personnels de santé ;

- l'approvisionnement des structures sanitaires en stocks de médicaments ;
- le renforcement des unités de soins intensifs dans les hôpitaux par la dotation en appareils respiratoires, ambulances et kits d'imagerie mobile par province.

Aussi, l'année 2020 serait marquée par la poursuite de l'exécution des mesures d'urgence sociale. Celles-ci, concernent la disponibilité des médicaments dans les structures sanitaires, dont les antirétroviraux, les anticancéreux, les antituberculeux, ainsi que la création au Centre Hospitalier Universitaire de Libreville d'un pôle médical spécialisé dans les pathologies cardiovasculaires.

Ces différentes actions devraient nécessiter la mobilisation d'une enveloppe de treize milliards sept-cents quatre-vingt millions (13.780.000.000 FCFA) dans la loi de finances rectificative.

Par ailleurs, au chapitre des interventions des partenaires techniques et financiers, le secteur bénéficierait des appuis de :

- l'Agence Française de Développement (8.515.000.000 FCFA) pour la poursuite de la deuxième phase du Plan d'Appui au Secteur Santé (PNDS 2) ;
- la Banque Mondiale (5.265.000.000 FCFA) pour le financement de l'appui sanitaire Covid-19.

➤ **Protection sociale et solidarité nationale**

Concernant ce volet, le gouvernement poursuivra le déploiement de son système de protection sociale en faveur des couches les plus vulnérables. Il s'agira essentiellement de pérenniser les acquis de l'assurance maladie universelle.

Ainsi, dans le collectif budgétaire 2020, le gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre d'une feuille de route, dont l'objectif est d'améliorer le fichier de la CNAMGS et de valider l'outil de ciblage des Gabonais Économiquement Faibles (GEF) par l'organisation d'une enquête nationale. Les conclusions de cette enquête contribueront à la création d'un fonds pour les travailleurs indépendants, les artisans et plus globalement le secteur informel.

De plus, en vue de mieux cibler les actions envisagées dans le cadre de la préservation des filets sociaux, le gouvernement poursuivrait un ensemble d'actions visant à protéger les couches vulnérables. Ces initiatives porteraient sur :

- la protection de la famille et de l'enfance ;
- l'accompagnement des mères célibataires ;
- l'accompagnement des personnes âgées ;
- la protection des veuves et orphelins ;
- l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans.

Par ailleurs, faisant suite aux décisions prises dans le cadre de la riposte à la propagation de la pandémie de la Covid-19, le gouvernement a pris un ensemble de mesures d'aide exceptionnelle, financées essentiellement par un fonds créé et dédié à cet effet. Ces mesures concernent principalement :

- la prise en charge des factures d'eau et d'électricité pour les personnes les plus fragiles et économiquement faibles (6 milliards FCFA par mois) ;
- la création d'une banque alimentaire pour aider les personnes en situation de détresse et d'urgence (5 milliards FCFA) ;
- la prise en charge par l'Etat des pertes des petits propriétaires liées à la suspension du paiement des loyers (2,5 milliards FCFA) ;
- la gratuité des transports terrestres (6 milliards FCFA).

Ces différentes actions seront menées concomitamment à celles liées au renforcement du capital humain.

II.2.1.2. La promotion du capital humain

Cet axe concerne les actions envisagées dans le cadre du renforcement de notre système d'éducation et de formation. Pour l'essentiel, il s'agit de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

➤ L'éducation nationale

Dans ce domaine, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre des mesures urgentes annoncées dans la loi de finance initiale. Il s'agit de :

- la fourniture de quatre-vingt-dix mille (90.000) table-bancs (1.266.745.625 FCFA) ;
- la réhabilitation et de la transformation de sept-cents-trois (703) écoles primaires (2.699.481.129 FCFA) ;
- la construction et l'équipement de trois (3) lycées dans le Grand Libreville (1.000.000.000 FCFA) ;
- la construction et l'équipement de dix-sept (17) établissements scolaires à Libreville et Port-Gentil, avec le concours de l'Agence Française de Développement (39.300.000.000 FCFA).

Par ailleurs, la situation de fermeture des établissements scolaires décidés par le gouvernement pour faire face à la propagation de la Covid-19, a mis en exergue le besoin urgent de réformer notre système éducatif par l'intégration de différentes solutions d'enseignement à distance.

Nonobstant les aléas liés à l'insuffisance de l'offre informatique et technologique, l'enseignement à distance permettrait d'assurer la continuité des activités pédagogiques et d'encadrer la production des contenus pédagogiques pour atténuer les effets du confinement sur la scolarisation des élèves en classe d'examen.

➤ L'enseignement supérieur

Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, le projet de loi de finances rectificative consacrerait la poursuite des projets de réhabilitation des campus et des résidences universitaires de l'Université Omar Bongo, de l'Université des Sciences de la Santé et de l'Université des Sciences et Techniques de Masuku à hauteur de cinq cent millions (500.000.000 FCFA).

Concomitamment, il serait procédé à la mise aux normes des structures de formation des enseignants ainsi qu'à la mise à niveau des contenus pédagogiques par la réforme des programmes pour un montant de deux cent cinquante millions (250.000.000 FCFA).

➤ La formation professionnelle

S'agissant de la formation professionnelle, le projet de loi de finances rectificative poursuivrait la mise en œuvre du projet « appui à l'employabilité des jeunes ». Ce projet qui a pour cible les jeunes sans diplômes, ayant le niveau minimum 5^{ème} année primaire, mobiliserait une dotation de vingt-un milliard six-cents soixante-neuf millions huit-cents vingt un mille deux-cents-trente-deux (21.669.821.232) FCFA.

De plus, avec le concours d'EXIMBANK CHINA, le gouvernement devrait poursuivre la construction et l'équipement de trois (3) centres de formation professionnelle dans différents domaines industriels à Nkok, à Mvengué et à Port-Gentil à hauteur de dix-sept milliards trois cent quatre-vingt-dix millions huit cent quarante mille (17.390.840.000) FCFA.

II.2.2 Une politique sectorielle orientée vers la poursuite des projets d'infrastructures en soutien à la diversification de la base productive de l'économie

Ce volet qui prend en compte les activités liées à la promotion de la croissance concerne les secteurs infrastructure et productif.

II.2.2.1. La poursuite des projets d'infrastructures

Pour tenir compte des effets négatifs liés à la pandémie de la Covid-19, le collectif budgétaire procéderait à des arbitrages dans le secteur des infrastructures. Toutefois, le gouvernement s'engage à poursuivre les principaux projets annoncés dans la loi de finances initiale. Il s'agit de :

- l'aménagement du bassin versant Terre Nouvelle (8.353.205.904 FCFA) ;
- la construction de la route Forasol-Mbega (9.000.000.000 FCFA) ;
- l'aménagement de la route Port-Gentil-Omboué (2.312 294.102 FCFA) ;
- la construction des travaux de réhabilitation et d'aménagement des voiries municipales de Libreville d'un montant de (27.892.110.000 FCFA) ;
- la réhabilitation du Transgabonais (30.000.000.000 FCFA) ;
- la construction de la voie de contournement de l'aéroport de Libreville (2.000.000.000 FCFA).

Enfin, la situation de confinement occasionnée par la crise sanitaire actuelle a davantage révélé les problèmes d'adduction en eau potable rencontrés par les populations, principalement dans les grandes agglomérations, notamment dans le Grand Libreville.

A cet effet, dans le cadre de l'augmentation de l'offre en matière énergétique et d'adduction en eau, le gouvernement s'engage à poursuivre le Programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville pour un montant de neuf milliards sept-cents quatre-vingt millions (9.780.000.000) FCFA.

Cette ambition devrait également atteindre les milieux ruraux qui verraient la poursuite de la mise en œuvre du projet d'équipement d'accès à l'eau et à l'énergie doté de neuf milliards huit cent trente-cinq millions trois cent soixante-treize mille cinq cent huit (9.835.373.508) FCFA.

II.2.2.2. L'intensification des efforts de diversification de la base productive

Dans le cadre du projet de loi de finances rectificative, le gouvernement poursuivra et amplifiera sa politique de soutien au secteur productif notamment aux entreprises fortement touchées par le ralentissement de l'activité suite aux mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19.

En ce qui concerne l'agriculture, l'ambition du gouvernement est de réduire de moitié la facture des importations alimentaires par le développement des zones franches agricoles sur l'organisation des campagnes de régularisation du foncier agricole.

S'agissant de la pêche et de l'aquaculture, les principales mesures envisagées tourneront autour l'amélioration du système de régulation de la pêche artisanale et le renforcement des infrastructures de débarquement en collaboration avec l'Agence Nationale des Parcs Nationaux.

Pour ce qui est du secteur forêt, le Gouvernement entend mettre l'accent sur la promotion de l'aménagement des concessions forestières et la lutte contre les trafics pour favoriser l'industrialisation de la filière.

II.2.2.3. Le soutien aux entreprises et à l'emploi dans le secteur privé

Suite à l'apparition de la pandémie de la Covid-19, de nombreuses entreprises ont enregistré une baisse ou un arrêt des activités.

Afin d'accompagner ces dernières, le gouvernement a mis en place un guichet de financement d'urgence d'une valeur de 225 milliards FCFA, afin de répondre aux besoins urgents de trésorerie des entreprises confrontées aux problèmes de financement des salaires et des charges de structure.

Dans le même temps, des précautions ont été prises auprès des banques afin de permettre aux entreprises en cessation d'activités de bénéficier du rééchelonnement de leurs dettes sans aucune pénalité.

Aussi, en vue de préserver le pouvoir d'achat des travailleurs du secteur, confrontés au chômage technique, il a été institué une allocation de chômage technique leur permettant de conserver entre 50 et 70% de leur salaire brut mensuel hors prime.

Ces différentes mesures viennent en complément de celles relatives aux remises d'impôts et à la défiscalisation des primes octroyées aux entreprises ayant fait preuve de solidarité et de citoyenneté, malgré la restriction d'activités.

TROISIEME PARTIE : L'EQUILIBRE FINANCIER

La prise en charge des mesures de riposte contre le coronavirus a eu des effets sur les équilibres macroéconomique et budgétaire.

C'est dans ce cadre que l'évolution à la baisse des cours du pétrole due à la pandémie de coronavirus telle que décrite ci-dessus, a conduit à revoir, à travers le projet de loi de finances rectificative 2020, les grandes lignes de l'équilibre budgétaire préalablement définies dans la loi de finances initiale (LFI).

En effet, les opérations budgétaires de l'Etat s'équilibrent en recettes et en dépenses à 3.012,7 milliards FCFA soit une baisse de 318,0 milliards FCFA par rapport à la loi de finances initiale 2020. La loi de finances rectificative laisse apparaître un solde budgétaire global déficitaire de 365,0 milliards FCFA, contrairement à la loi de finances initiale dans laquelle ces opérations s'équilibraient au solde budgétaire global excédentaire de 31,4 milliards F CFA.

I. OPERATIONS BUDGETAIRES

Les ressources et les dépenses de l'Etat sont constituées des recettes et des dépenses budgétaires d'une part, et des ressources et charges de trésorerie d'autre part.

En ce qui concerne les opérations budgétaires, celles-ci se chiffraient respectivement en recettes et en dépenses à 2.083 milliards FCFA et 2.052 milliards FCFA pour la loi de finances initiale 2020. De ces opérations, il en résultait un solde budgétaire global excédentaire de 31,4 milliards FCFA.

Contrairement au budget initial, les opérations budgétaires en recettes et en dépenses de la loi de finances rectificative 2020 s'évalueraient respectivement à 1.501,8 milliards F CFA et 1.900,5 milliards FCFA. Le résultat tiré de ces opérations révélerait un solde budgétaire global déficitaire de 398,7 milliards F CFA, principalement dû à la baisse des recettes fiscales et aux autres dépenses.

Par catégorie, les dépenses du budget général et celles des comptes d'affectation spéciale se chiffrent respectivement à 1.787,4 milliards FCFA et 113,0 milliards FCFA contre 1.926, 9 milliards FCFA et 124,7 milliards FCFA prévues dans la loi de finances initiale 2020.

Les recettes consacrées à la couverture de ces dépenses s'élèveraient à 1.499,9 milliards FCFA pour le budget général et 113,0 milliards FCFA au titre des comptes d'affectation spéciale, contre 1.958,3 milliards FCFA et 124,7 milliards FCFA prévues dans la loi de finances initiale 2020.

TABLEAU n°17 - SITUATION DES OPERATIONS DU BUDGET DE L'ETAT (en millions FCFA)

Recettes	PLFR 2020	Dépenses	PLFR 2020	Soldes
BUDGET GENERAL				
Titre 1. Recettes fiscales	1 131 735	Titre 1. Charges financières de la dette	276 483	- 398 669
Titre 2. Dons, legs, et fonds de concours	25 071	Titre 2. Dépenses de personnel	683 000	
Titre 3. Cotisations sociales	12 995	Titre 3. Dépenses de biens et services	261 400	
Titre 4. Autres recettes	330 070	Titre 4. Dépenses de transfert	162 410	
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	1 499 871	Titre 5. Dépenses d'investissement	380 000	
PRELEVEMENTS	- 111 077	Titre 6. Autres dépenses	24 170	
Prélèvement sur les recettes au profit des collectivités locales	- 19 384			
Prélèvement sur les recettes au profit des organisations internationales	- 6 569			
Prélèvement au profit de la part patronale des pensions	- 31 391			
Prélèvement au profit des prestations familiales	- 16 500			
Prélèvement de la CSS (GEF)	- 23 808			
Prélèvement des Cotisations d'assurance maladie obligatoire des agents publics	- 12 995			
Prélèvement sur les participations au profit de la SEM	- 250			
Prélèvement Taxe sur les jeux (10%)	- 179			
Dont Evaluation des Fonds de concours et ADP	6 884	Dont Crédits relatifs aux Fonds de concours et ADP	76 725	
Redevances Examens et Concours	1 030	ADP examens et concours (DG Examens et concours)	1 030	
Permis de conduire, Licences et cartes grises des Transport terrestre	110	ADP Transport terrestre (DGTT)	110	
Licences, médailles et diplômes sur Travail	692	ADP Travail (DGT)	692	
Revenus du patrimoine immobilier	247	ADP Entretien Patrimoine de l'Etat	247	
Produit des droits, amendes et pénalités sur activités minières	0,7	Fonds de soutien minier	0,7	
Produits des redevances d'agrément technique industriel	70	ADP Industrie	70,0	
Produits des redevances d'agrément technique des rebuts et carte de commerçants	462	ADP Commerce	462	
Droit d'accises liées au tabac	171	ADP lutte anti-tabac	171	
Fonds de concours Covid-19	4 101	Fonds Covid-19	73 942	
TOTAL DES RECETTES NETTES POUR LE BUDGET GENERAL	1 388 794	TOTAL DEPENSES NETTES POUR LE BUDGET GENERAL	1 787 463	
BUDGETS ANNEXES				
Total des recettes pour les budgets annexes		Total des dépenses pour les budgets annexes		
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE (CAS)				
PENSIONS	59 767	PENSIONS	59 767	-
Titre 3. Cotisations sociales	59 767	Titre 4. Dépenses de transfert	59 767	
Part salariale (yc agents en détachement)	28 376	Pensions civiles et militaires		
Part patronale de l'Etat	31 391	Pensions spéciales		
PRESTATIONS FAMILIALES	16 500	PRESTATIONS FAMILIALES	16 500	
Titre 3. Cotisations sociales	16 500	Titre 4. Dépenses de transfert	16 500	
Allocations familiales	16 500	Prestations familiales	16 500	
PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE	1 201	PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE	1 201	

Titre 1. Recettes fiscales	1 201	Titre 3. Dépenses de biens et services	400	
Redevance audiovisuelle	1 201	Titre 5. Dépenses d'investissement	801	
PROMOTION DU SPORT	4 045	PROMOTION DU SPORT	4 045	
Titre 1. Recettes fiscales	4 045	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 023	
Taxe sur les jeux de hasard	537	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 023	
Droits d'accises	3 508			
FORMATION POUR L'EMPLOI	1 669	FORMATION POUR L'EMPLOI	1 669	
Titre 1. Recettes fiscales	1 669	Titre 3. Dépenses de biens et services	556	
Taxe de formation professionnelle	1 669	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 113	
SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	2 394	SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	2 394	
Titre 1. Recettes fiscales	2 394	Titre 3. Dépenses de biens et services		
Redevance Universelle	2 394	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 394	
ENTRETIEN ROUTIER	9 727	ENTRETIEN ROUTIER	9 727	
Titre 1. Recettes fiscales	9 677	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 018	
Redevance d'Usure de la Route	9 677	Titre 5. Dépenses d'investissement	8 709	
Titre 4. Autres recettes	50			
ROPPRON	50			
FINANCEMENT DE L'HABITAT	3 065	FINANCEMENT DE L'HABITAT	3 065	
Titre 4. Autres recettes	3 065	Titre 3. Dépenses de biens et services	613	
Fonds National de l'habitat	3 065	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 452	
SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE	7 844	SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE	7 844	
Titre 1. Recettes fiscales	7 844	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 353	
Redevance de l'eau	1 021	Titre 5. Dépenses d'investissement	5 491	
Redevance de l'électricité	6 823			
SALUBRITE PUBLIQUE	6 800	SALUBRITE PUBLIQUE	6 800	
Titre 4. Autres recettes	6 800	Titre 3. Dépenses de biens et services	480	
Redevance des ordures ménagères	6 800	Titre 5. Dépenses d'investissement	6 320	
TOTAL RECETTES COMPTES SPECIAUX	113 013	TOTAL DEPENSES COMPTES SPECIAUX	113 013	
TOTAL RECETTES BUDGET DE L'ETAT	1 501 807	TOTAL DEPENSES BUDGET DE L'ETAT	1 900 476	- 398 669
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL				- 398 669
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE				- 415 772

Source : DGBFIP

I.1. Les recettes budgétaires

Les recettes budgétaires se constituent de recettes fiscales, dons, legs et fonds de concours, cotisations sociales et autres recettes. Au sein de chaque titre, elles se répartissent en recettes pétrolières et en recettes hors pétrole.

Pour la loi de finances rectificative 2020, celles-ci s'évalueraient à 1.565,0 milliards FCFA contre 2.162,4 milliards FCFA arrêtés dans la loi de finances initiale 2020, soit une baisse de 597,4 milliards FCFA.

TABLEAU n°18 - REPARTITION DES RECETTES BUDGETAIRES (en millions de FCFA)

RECETTES BUDGETAIRES	LFI 2020	PLFR 2020	Ecart LFI 2020/PLFR 2020	
			VALEUR	%
Titre 1 : Recettes fiscales	1 465 410	1 158 565	- 306 844	-21%
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	17 104	25 071	7 967	47%
Titre 3 : Cotisations sociales	41 372	41 372	-	0%
Titre 4 : Autres recettes	638 484	339 984	-298 499	-47%
TOTAL RECETTES	2 162 369	1 564 992	-597 376	-28%

Source : DGI, DGDDI, DGEPP, DGH, DGBFIP

I.1.1 Les recettes pétrolières

Les recettes pétrolières afficheraient un niveau de 463,5 milliards FCFA contre 684,3 milliards FCFA arrêtés dans la loi de finances initiale 2020. Les recettes issues de ce secteur se répartissent en recettes fiscales et non fiscales.

Au titre des recettes fiscales liées au secteur pétrolier, le produit des impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital s'établiraient à 190,0 milliards FCFA contre 170,0 milliards FCFA prévus en budget initial 2020, soit une hausse de 20,0 milliards FCFA.

Quant aux recettes non fiscales de ce secteur, on pourrait constater une baisse de 47% pour se stabiliser à 273,5 milliards FCFA contre 514,2 milliards FCFA prévus dans la loi de finances initiale 2020. Cette baisse s'expliquerait principalement par un recul de 48% du niveau des recettes tirées des revenus de l'entreprise et du domaine autre que les intérêts.

TABLEAU n°19 - RECETTES PETROLIERES (en millions FCFA)

Libellé des recettes	LFI 2020	PLFR 2020	Ecart PLFR 2020/LFI 2020	
			VALEUR	%
TITRE 1 : RECETTES FISCALES				
Recettes fiscales	170 034	190 000	19 966	12%
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	170 034	190 000	19 966	12%
TITRE 4 : AUTRES RECETTES				-
Recettes non fiscales	514 237	273 467	-240 770	-47%
Revenus de l'entreprise et du domaine autre que les intérêts	481 123	248 353	-232 771	-48%
Participations dans les sociétés pétrolières	0	0	0	-
Redevances pétrolières	278 082	146 253	-131 829	-47%
Contrats de partage	203 042	102 100	-100 942	-50%
<i>dont recettes affectées aux fluctuations des prix des produits raffinés</i>	<i>68 300</i>	<i>12 200</i>	<i>-56 100</i>	<i>-82%</i>
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	33 110	25 110	-8 000	-24%
Redevance supercificiaire	3 110	3 110	0	0%
Boni sur attribution de permis	30 000	22 000	-8 000	-27%
TOTAL DES RECETTES PETROLIERES	684 271	463 467	-220 803	-32%

Sources : DGI, DGH, DGELF

I.1.2 Les recettes hors pétrolières

Les recettes hors pétrole s'établiraient, au titre de la loi de finances rectificative 2020, à 1.101,5 milliards FCFA contre 1.478,1 milliards FCFA dans la loi de finances initiale, soit une baisse de 376,6 milliards FCFA. Cette baisse résulterait d'une contre-performance des recettes fiscales (-25%) et autres recettes notamment les ventes des biens et services (-70%) et les recettes diverses (-42%).

TABLEAU n°20 - RECETTES HORS PETROLE (*en millions FCFA*)

LIBELLE DE LA RESSOURCE	PLF 2020	PLFR 2020	Ecart LFI 2020/PLFR 2020	
			Valeur	%
A. TITRE 1 : RECETTES FISCALES (Brut)	1 295 376	968 565	- 326 811	-25%
Impôts et taxes directs	503 309	385 930	- 117 379	-23%
Impôts sur les sociétés	322 149	230 520	-91 629	-28%
Impôts sur les personnes	152 636	132 238	-20 398	-13%
Impôts sur les revenus des capitaux	28 524	23 173	- 5 352	-19%
Impôts et taxes indirects	792 067	582 635	- 209 432	-26%
Droits et taxes sur la propriété	24 008	18 898	- 5 110	-21%
Taxes sur les biens et services	403 927	280 914	- 123 013	-30%
Taxes formation professionnelle	2 411	1 669	- 742	-31%
Droits et taxes de douanes	334 930	263 147	-71 783	-21%
Autres recettes fiscales	26 790	18 007	- 8 783	-33%
C. TITRE 2 : DONNS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	17 104	25 071	7 967	47%
D. TITRE 3 : COTISATIONS SOCIALES	41 372	41 372	-	0%
Cotisations de sécurité sociale	0	0	-	-
Cotisations de retraite	28 376	28 376	-	0%
Cotisations CNAMGS	12 995	12 995	-	0%
E. TITRE 4 : AUTRES RECETTES	124 251	66 522	-57 729	-46%
Revenus de la propriété	14 943	17 181	2 237	15%
Revenus de participations	3 571	6 064	2 494	70%
Revenus du domaine foncier	1 654	1 042	- 612	-37%
Revenus du domaine minier	5 584	5 517	- 67	-1%
Revenus du domaine forestier	4 135	4 557	422	10%
Ventes des biens et services	50 000	15 000	-35 000	-70%
Recettes diverses	59 308	34 341	-24 966	-42%
TOTAL DES RECETTES (b+c+d+e)	1 478 102	1 101 530	-376 572	-25%

Sources : DGI, DGH, DGELF

Les impôts et taxes directs (impôts sur les revenus des personnes morales et physiques et les revenus des capitaux) ont baissé de 23% pour se situer à 385,9 milliards FCFA contre 503,3 milliards FCFA dans la loi de finances initiale 2020. Cette baisse est liée à la

contraction de l'impôt sur les sociétés (28%), de l'impôt sur les capitaux (19%) et à celle de l'impôt sur les personnes (13%).

Les impôts et taxes indirects afficheraient un montant de 582,6 milliards FCFA contre 792,1 milliards FCFA dans la loi de finances initiale 2020 soit une diminution de 26%. Celle-ci est liée à la baisse enregistrée principalement au niveau des taxes sur les biens et services (30%) et des taxes sur la formation professionnelle (31%).

Les recettes douanières s'établiraient à 263,1 milliards FCFA contre 334,9 milliards FCFA prévus dans le budget initial 2020, soit une baisse de 21% qui s'explique principalement par la fermeture des frontières consécutive à la situation sanitaire mondiale.

Comparativement à la loi de finances initiale 2020, les dons, legs et fonds de concours enregistreraient une hausse de 47% pour s'établir à 25,1 milliards FCFA dans le budget rectificatif 2020. Cette hausse résulte de l'effort de solidarité au Covid-19.

Les autres recettes, essentiellement composées des revenus de la propriété, des droits d'exploitation du domaine public (forestier, foncier, minier, etc.) et des produits des participations de l'Etat, seraient en baisse de 48% soit 59,5 milliards FCFA par rapport au budget initial 2020.

I.2. Les dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires comprennent les charges financières de la dette, les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les dépenses de transferts, les dépenses d'investissement et les autres dépenses.

La loi de finances rectificative 2020 prévoit une baisse de -7,2% des dépenses budgétaires (hors comptes d'affectation spéciale). Cette tendance s'expliquerait par la baisse des remboursements de TVA (-39,2%) nonobstant la baisse des dépenses d'investissement (-26%) et des autres dépenses (-73,4%).

Les dépenses budgétaires, hors comptes d'affectation spéciale, se plafonnent ainsi à 1.787,4 milliards FCFA contre 1.926,9 milliards FCFA prévues dans la loi de finances initiale 2020, soit une baisse de 139,5 milliards FCFA.

Les dépenses courantes enregistreraient une baisse de 6,3 milliards FCFA par rapport au budget initial 2020 pour s'établir à 1.407,4 milliards FCFA. Elles se composent des charges financières de la dette, des dépenses de fonctionnement et des autres dépenses.

Les dépenses en capital au titre du budget général (hors comptes d'affectation spéciale) seraient en baisse de 133,2 milliards FCFA par rapport à la loi de finances initiale 2020 et se situeraient à 380 milliards FCFA dans la loi de finances rectificative 2020. Ces dépenses comprennent les investissements sur ressources propres et sur financements extérieurs.

TABLEAU n°21 - REPARTITION DES DEPENSES PAR TITRE (*en millions FCFA*)

Crédits de paiement				
Titres et catégories	LFI 2020	PLFR 2020	Ecart LFI 2020/PLFR 2020	
			Valeur	%
Titre 1. Charges financières de la dette	240 832	276 483	35 651	14,8%
Titre 2. Dépenses de personnel	661 034	683 000	21 966	3,3%
Titre 3. Dépenses de biens et services	252 248	261 400	9 152	3,6%
<i>Remboursement TVA</i>	89 215	54 239	- 34 976	-39,2%
<i>Autres biens et services</i>	160 857	204 549	43 692	27,2%
<i>Attributions de Produits</i>	2 176	2 612	436	20,0%
Titre 4. Dépenses de transfert	168 761	162 410	- 6 351	-3,8%
<i>dont Soutien des prix des produits pétroliers</i>	17 305	12 200	- 5 105	-29,5%
<i>Attributions de Produits</i>	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	513 226	380 000	- 133 226	-26,0%
<i>Financements sur ressources propres</i>	220 046	113 758	- 106 288	-48,3%
<i>Financements extérieurs</i>	293 180	236 242	- 26 938	-10,2%
<i>Fonds Mutuel pour l'Emploi</i>	-	-	-	-
<i>Ristournes aux collectivités locales</i>	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	90 867	24 170	- 66 697	-73,4%
Total CP	1 926 968	1 787 463	- 139 505	-7,2%

Source : DGB, DGCPT, DGD, DGAJE

1.2.1 Les charges financières de la dette

Les charges financières sont projetées à 276,5 milliards FCFA contre 240,8 milliards FCFA dans la loi de finances initiale, soit une hausse de 35,7 milliards FCFA. Ces charges se décomposent en intérêts sur dette extérieure (186,3 milliards FCFA) et dette intérieure (90,2 milliards FCFA).

Cette hausse s'explique par le contexte de forte baisse de la production nationale et des recettes budgétaires qui nécessite des besoins de financement importants pour maintenir un niveau minimum d'activité économique et pour tenir les engagements incompressibles de l'Etat, notamment le service de la dette publique.

TABLEAU n°22 - CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE (*en millions de FCFA*)

Crédits de paiement				
Titres et catégories	LFI 2020	PLFR 2020	Ecart LFI 2020/PLFR 2020	
			Valeur	%
Titre 1. Charges financières de la dette	240 832	276 483	35 651	15%
Extérieure	159 408	186 282	26 874	17%
Intérêts sur emprunts extérieurs-courants	147 408	186 282	38 874	26%
Intérêts-commissions et frais	12 000	0	-12 000	-100%
Intérieur	81 424	90 201	8 777	11%
Intérieurs-DGD	65 698	73 734	8 036	12%
Trésor-dette	15 725	16 466	741	5%

I.2.2 Les dépenses de personnel

Évaluées à 661,0 milliards FCFA dans la loi de finances initiale 2020, les dépenses de personnel progresseraient de 3,32% dans la loi de finances rectificatives 2020 à 683 milliards FCFA. Elles se décomposent en solde permanente et rémunérations des autres catégories de salariés.

Cette évolution s'explique par la régularisation des situations administratives dans les secteurs prioritaires (Santé, Education et Solidarité Nationale), la prise en compte des rappels solde pour plus de 11 500 agents retraités et d'une « indemnité Covid-19 » destinée au personnel de santé.

TABLEAU n°23 - LES DEPENSES DE PERSONNEL (en millions FCFA)

Crédits de paiement				
Titres et catégories	LFI 2020	PLFR 2020	Ecart LFI 2020/PLFR 2020	
			Valeur	%
Titre 2. Dépenses de personnel	661 034	683 000	21 966	3%
Rémunérations du personnel	661 034	683 000	21 966	3%
<i>dont Solde permanente</i>	<i>608 034</i>	<i>622 444</i>	<i>14 409</i>	<i>2%</i>
<i>Rémunérations autres catégories de salariés</i>	<i>38 000</i>	<i>38 000</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
<i>Primes et indemnités des fonctionnaires</i>	<i>15 000</i>	<i>18 000</i>	<i>3 000</i>	<i>20%</i>
<i>Rappels de solde</i>		<i>4 556</i>	<i>4 556</i>	<i>-</i>
<i>Covid-19</i>		<i>3 000</i>	<i>3 000</i>	<i>-</i>

Source : DGBFIP

I.2.3 Les dépenses de biens et services

Les dépenses de biens et services connaîtraient une hausse de 3,6% par rapport au budget initial 2020 pour s'établir à 261,4 milliards FCFA. Cette augmentation est consécutive aux dépenses de la Covid-19 (+61,3 milliards FCFA). Toutefois, les dépenses des autres biens et services destinées au fonctionnement régulier de l'administration enregistreraient une baisse de 17,6 milliards FCFA consécutive à la conjoncture économique défavorable.

TABLEAU n°24 – LES DEPENSES DES BIENS ET SERVICES (en millions FCFA)

Crédits de paiement				
Titres et catégories	LFI 2020	PLFR 2020	Ecart LFI 2020/PLFR 2020	
			Valeur	%
Titre 3. Dépenses de biens et services	252 248	261 400	9 152	3,63%
Remboursement TVA	89 215	54 239	-34 976	-39,20%
Autres biens et services	160 857	143 244	-17 613	-10,95%
Covid-19	0	61 305	61 305	
Attributions de Produits	2 176	2 612	436	20,04%

Source : DGBFIP

I.2.4 Les dépenses de Transferts

Budgétisées à 168,8 milliards FCFA dans la loi de finances initiale, les dépenses de transferts se stabiliseraient à 162,4 milliards FCFA dans le collectif budgétaire 2020, soit une baisse de 6,3 milliards FCFA.

Cette variation est principalement liée à la baisse de 5,1 milliards FCFA de la subvention aux produits pétroliers (gaz butane et pétrole lampant) nonobstant le maintien de l'enveloppe allouée aux bourses.

TABLEAU n°25 - LES DEPENSES DE TRANSFERT (*en millions FCFA*)

Crédits de paiement				
Titres et catégories	LFI 2020	PLFR 2020	Ecart LFI 2020/PLFR 2020	
			Valeur	%
Titre 4. Dépenses de transfert	168 761	162 410	-6 351	-3,80%
<i>dont Soutien des prix des produits pétroliers</i>	17 305	12 200	-5 105	-30%
<i>Attributions de Produits</i>	0	171	171	-
<i>Bourses</i>	39 910	39 910	0	0%
<i>Cotisations internationales</i>	7 172	7 328	156	2,18%
<i>Covid-19</i>	0	4 101	4 101	-

Source : DGBFIP

I.2.5 Les dépenses d'investissement

La loi de finances rectificative 2020 consacre la programmation des dépenses d'investissement axée sur la qualité de la dépense, la maturité des projets, la poursuite des chantiers déjà amorcés ainsi que le financement de nouveaux projets prioritaires, notamment ceux ayant une forte incidence sanitaire et sociale.

Aussi, les dépenses d'investissement s'établiraient à 380,0 milliards FCFA contre 513,2 milliards FCFA dans le budget initial 2020. Ce niveau, en baisse de 133,2 milliards FCFA, s'explique par la diminution de 48,3% au titre des projets financés sur les ressources propres, ainsi qu'à la baisse de 10,2% au titre des financements extérieurs.

TABLEAU n°26 - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (*en millions FCFA*)

Crédits de paiement				
Titres et catégories	LFI 2020	PLFR 2020	Ecart LFI 2020/PLFR 2020	
			Valeur	%
Titre 5. Dépenses d'investissement	513 226	380 000	- 133 226	-26,0%
Financements sur ressources propres	220 046	113 758	- 106 288	-48,3%
<i>Contrepartie sur Finex et PPP</i>	35 813	35 702	- 110,7	-0,3%
<i>Autres investissements</i>	184 232	78 055	- 106 177	-57,6%
<i>dont Covid-19</i>	0	536	536	-
Financements extérieurs	263 180	236 242	-26 937	-10,2%
<i>dont Finex</i>	246 077	215 273	-30 804	-12,5%
<i>Dons</i>	17 104	20 969	+ 3 866	+22,6%
PPP (Transgabonaise)	30 000	30 000	-	-

Source : DGBFIP

I.2.6. Les autres dépenses

Les autres dépenses enregistreraient un recul de 66,7 milliards FCFA pour s'établir à 24,2 milliards FCFA soit une baisse de 73,4% par rapport au budget initial. Cette variation est consécutive à la baisse des crédits destinés à la restructuration des entreprises et aux divers contentieux.

TABLEAU n°27 - LES AUTRES DEPENSES (en millions FCFA)

Titres et catégories	Crédits de paiement			
	LFI 2020	PLFR 2020	Ecart LFI 2020/PLFR 2020	
			Valeur	%
Titre 6. Autres dépenses	90 867	24 170	-66 697	-73,4%
Intérieurs-AJE	4 000	4 000	0	0%
<i>Protocoles transactionnels</i>	1 000	1 000	0	0%
<i>Condamnations pécuniaires</i>	2 000	2 000	0	0%
<i>Séquestres</i>	500	500	0	0%
<i>Autres</i>	500	500	0	0%
Restructuration des entreprises	50 837	9 123	-41 714	-82%
<i>Coûts sociaux de restructuration</i>	50 837	9 123	-41 714	-82%
Divers	36 030	11 047	-24 983	-69%
<i>Covid-19</i>	0	5 000	5 000	100%
<i>Autres contentieux</i>	36 030	6 047	-29 983	-83%

Source : DGBFIP

I.3 Les comptes d'affectation spéciale (CAS)

Conformément aux dispositions de la loi organique n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB), le projet de loi de finances rectificative 2020 consacre dix (10) comptes d'affectation spéciale (CAS). L'ensemble de ces CAS s'équilibre en recettes et en dépenses, à 113,0 milliards FCFA contre 124,7 milliards FCFA en LFI 2020, soit une baisse de 11,7 milliards FCFA.

Pour rappel, les CAS retracent les opérations budgétaires financées au moyen des recettes particulières qui sont par nature en relation directe avec les dépenses concernées (article 55 de la LOLFEB). A ce titre, la baisse de 11,7 milliards résulterait du fléchissement de l'activité économique ayant une incidence sur le niveau des recettes.

TABLEAU n°28 - L'EQUILIBRE DES COMPTES D'AFFECTION SPECIALE (en millions FCFA)

Intitulés des Comptes d'affectation	LFI 2020		PLFR 2020		Ecart PLFR/LFI
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	
Pensions	59 767	59 767	59 767	59 767	0
Prestations familiales	16 500	16 500	16 500	16 500	0
Promotion audiovisuelle et cinématographique	2 032	2 032	1 201	1 201	-831
Promotion du sport	5 088	5 088	4 045	4 045	-1 043
Formation pour l'emploi	2 411	2 411	1 669	1 669	-742
Service universel des communications électroniques	2 394	2 394	2 394	2 394	0
Entretien routier	13 043	13 043	9 727	9 727	-3 316
Financement de l'habitat	5 175	5 175	3 065	3 065	-2 110
Service public de l'eau et de l'électricité	7 844	7 844	7 844	7 844	0
Salubrité publique	10 480	10 480	6 800	6 800	-3 680
TOTAL	124 735	124 735	113 013	113 013	-11 722

II. OPERATIONS DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE

Les opérations de financement et de trésorerie reprennent le solde budgétaire global. Elles retracent ensuite les charges et les ressources de financement et de trésorerie et l'affectation des résultats de l'année en cours et des exercices antérieurs.

Les opérations de financement et de trésorerie afficheraient globalement un solde excédentaire de 365,0 milliards FCFA, contrairement à la loi de finances initiale qui affichait un solde budgétaire global déficitaire de 31,4 milliards FCFA, mais comblé par le solde excédentaire des opérations budgétaires.

II.1 Les charges de financement et de trésorerie

Les charges de financement et de trésorerie se chiffrent à 1.146,7 milliards FCFA contre 1.279,1 milliards FCFA dans la loi de finances initiale 2020, soit une baisse de 132,4 milliards FCFA. Cette dernière s'expliquerait principalement par le poste prêts et avances qui enregistre une chute drastique de 159.3 milliards FCFA soit 93%.

TABLEAU n°29 - LES CHARGES DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE (en millions FCFA)

Charges de trésorerie et de financement	LFI 2020	PLFR 2020	Ecart LFI 2020/PLFR 2020	
			Valeur	%
Amortissement dette extérieure	661 322	690 593	29 271	4%
Emprunts extérieurs-courants	661 322	690 593	29 271	4%
Bilatéraux	55 851	55 851	-	0%
Multilatéraux	114 952	114 952	-	0%
Banques	80 722	80 722	-	0%
marché international	409 797	439 068	29 271	7%
Amortissement des prêts du secteur bancaire	306 641	313 522	6 881	2%
Intérieur-DGD	306 641	313 522	6 881	2%
Emprunts intérieurs-courants	306 641	313 522	6 881	2%
Banques	73 698	52 422	- 21 276	-29%
Moratoires	76 876	105 034	28 157	37%
Marchés Financiers	156 067	156 067	-	0%
Autres amortissements	139 361	130 120	- 9 241	-7%
Instances Trésor de la période précédente	74 722	87 581	12 859	17%
Arriérés de TVA	64 639	42 539	-22 100	-34%
Prêts et avances	171 746	12 435	- 159 311	-93%
Dépôts BEAC	171 746	12 435	- 159 311	-93%
Total	1 279 070	1 146 671	-132 400	-10%

Source : DGBFIP

II.2 Les ressources de financement et de trésorerie

Les ressources de financement et de trésorerie se chiffrent à 1.545,3 milliards FCFA contre 1.247,7 milliards FCFA dans la loi de finances initiale 2020, soit un accroissement de 24%. Cette hausse résulte essentiellement de l'augmentation des tirages sur prêts programmes (163%) et de l'émission de titres publics sur le marché intérieur (61%).

TABLEAU n°30 - LES RESSOURCES DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE (en millions FCFA)

Ressources de trésorerie et de financement	LFI 2020	PLFR 2020	Ecart LFI 2020/PLFR 2020	
			Valeur	%
Tirages	390 402	594 213	203 811	52%
Tirages sur conventions en cours	226 297	195 811	- 30 485	-13%
Tirages sur nouvelles conventions	19 780	19 462	- 318	-2%
Tirages sur prêts programmes	144 325	378 940	234 615	163%
Partenariats Public-Privé	30 000	30 000	-	0%
Emissions de titres publics	735 424	836 320	100 896	14%
Emissions de titres publics sur le Marché international	585 424	595 176	9 752	2%
Emissions de titres publics sur le Marché intérieur	150 000	241 144	91 144	61%
Financement non bancaire	91 869	84 807	- 7 062	-8%
Règlement arriérés fiscaux	5 000	-	- 5 000	-100%
Accumulation des instances	86 869	84 807	- 2 062	-2%
Total	1 247 695	1 545 339	297 645	24%

Source : DGBFIP

III. PLAN DE TRESORERIE PREVISIONNEL

Au terme des dispositions de l'article 13 de la loi organique n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB), le plan de trésorerie annuel, qui est une annexe à la loi de finances, est élaboré pour accompagner le PLFR 2020.

Son élaboration est fondée sur la nécessité pour le gouvernement de disposer d'un outil de pilotage de l'exécution budgétaire. Aussi, le suivi de l'exécution budgétaire à partir de cet instrument, vise à limiter les risques d'endettement, en assurant la soutenabilité budgétaire.

A cet effet, le pilotage de l'exécution budgétaire, à partir du plan de trésorerie, permet :

- d'avoir une vue générale des disponibilités de l'Etat et de connaître, au mois le mois, la situation de trésorerie publique ;

- d'encadrer l'exécution des dépenses de l'Etat en tenant compte des ressources mobilisées;
- de régler à bonne date, les dépenses de la gestion courante et d'éponger progressivement les arriérés de paiement afin d'éviter à l'Etat les pénalités de retard et l'accumulation de nouveaux arriérés.

Ainsi, cette annexe prévoit mensuellement, d'une part, le niveau des recettes et des dépenses des opérations budgétaires, tout en distinguant les dépenses du budget général et celles des comptes d'affectation spéciale, d'autre part. Elle fait ressortir dans les opérations de trésorerie et de financement, les charges et les ressources de trésorerie et de financement pour l'exercice budgétaire 2020.

Les données consolidées de ces différents postes de recettes et de dépenses du budget de l'Etat sont présentées dans le tableau suivant :

TABLEAU n°31 - PLAN DE TRESORERIE (en millions FCFA)

	PLFR 2020	janv.-20	févr.-20	mars-20	avr.-20	mai-20	juin-20	juil.-20	août-20	sept.-20	oct.-20	nov.-20	déc.-20	Total
1. TOTAL DES RECETTES NETTES DES FONDS DE CONCOURS ET ADP POUR LE BUDGET GENERAL (1.1.-1.2.)	1 388 794,3	150 400,2	159 920,8	75 427,6	85 889,0	79 735,9	92 171,9	75 475,4	67 023,0	93 018,9	111 545,4	178 576,6	219 609,6	1 388 794,3
1.1. TOTAL RECETTES PROPRES	1 564 992,5	150 400,2	159 920,8	114 465,4	94 475,7	90 095,2	101 678,1	101 608,3	76 124,9	103 614,2	118 910,6	193 744,7	259 954,3	1 564 992,5
TITRE 1 : RECETTES FISCALES	1 158 565,5	119 905,1	115 065,0	69 485,7	76 312,8	71 784,6	77 879,0	70 246,6	59 860,9	59 026,1	73 311,7	174 985,2	190 702,8	1 158 565,5
Impôts sur les sociétés	420 519,6	46 118,3	45 989,9	5 742,4	11 046,4	16 425,7	22 576,0	11 734,1	4 830,9	7 686,0	11 443,3	118 530,4	118 396,1	420 519,6
Impôts sur les personnes	132 238,3	16 433,0	11 585,0	11 187,2	9 037,5	7 813,3	10 387,1	11 588,6	11 287,5	8 840,3	11 060,9	10 268,2	12 749,6	132 238,3
Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers	23 172,6	3 582,0	1 063,0	355,2	966,4	872,3	4 158,9	4 078,7	3 868,3	1 496,1	1 382,6	383,5	965,4	23 172,6
Taxe de formation professionnelle	1 668,8	308,0	273,0	82,7	125,3	79,4	123,9	118,7	78,5	94,5	127,7	114,8	142,2	1 668,8
Droits et taxes sur la propriété	18 897,8	1 380,0	1 821,0	1 179,0	510,3	1 039,2	1 591,3	2 125,5	883,3	813,9	1 867,1	1 048,1	4 639,2	18 897,8
Taxes sur les biens et services	280 913,9	34 407,7	27 850,8	24 726,6	21 325,5	15 829,5	20 935,5	23 565,0	18 779,8	19 575,3	23 131,1	22 300,9	28 485,9	280 913,9
Droits et taxes de douanes	263 147,4	17 431,4	26 274,9	25 441,7	32 979,2	28 185,6	16 526,1	16 171,7	17 342,3	18 972,9	20 343,8	21 397,4	22 080,3	263 147,4
Autres recettes fiscales	18 007,1	244,7	207,3	770,8	322,2	1 539,5	1 580,2	864,3	2 790,3	1 547,0	3 955,2	941,7	3 244,1	18 007,1
TITRE 2 : DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	25 070,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25 071	25 070,6
TITRE 3 : COTISATIONS SOCIALES	41 372,0	3 106,0	3 107,0	3 023,0	3 262,4	3 012,2	3 422,2	3 647,4	3 429,6	3 564,5	3 392,1	4 829,3	3 576,4	41 372,0
TITRE 4 : AUTRES RECETTES	339 984,4	27 389,0	41 748,8	41 956,7	14 900,6	15 298,4	20 376,9	27 714,4	12 834,3	41 023,7	42 206,8	13 930,3	40 604,6	339 984,4
Revenus des participations	6 064,2	960,0	16,0	521,2	220,5	20,5	568,8	1 114,4	212,7	915,3	189,4	86,0	1 239,4	6 064,2
Revenus du domaine foncier	1 042,0	7,0	11,0	179,3	1,5	135,7	192,3	171,6	75,3	52,0	69,8	62,6	84,0	1 042,0
Revenus du domaine pétrolier	273 462,4	23 311,1	34 904,3	36 265,4	11 591,7	12 801,4	16 601,1	21 465,3	9 693,5	37 128,6	38 243,6	10 656,0	20 800,3	273 462,4
Revenus du domaine minier	5 517,3	1,0	-	19,0	-	11,1	18,1	1 642,9	868,0	962,0	1 097,7	891,3	6,1	5 517,3
Revenus du domaine forestier	4 557,3	269,0	130,0	421,6	431,3	261,1	561,6	563,7	243,4	356,8	508,6	299,9	510,2	4 557,3
Recettes diverses non fiscales	34 341,2	2 841,0	6 687,5	4 550,2	2 655,6	2 068,7	2 435,0	2 756,4	1 741,4	1 608,9	2 097,6	1 934,4	2 964,5	34 341,2
Ventes de biens et services	15 000,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000,0	15 000,0
2. TOTAL DEPENSES	1 787 463,1	67 603,8	114 329,9	168 996,4	99 223,5	92 794,7	163 482,5	91 148,3	176 582,3	88 954,2	143 990,7	217 219,1	363 137,8	1 787 463,1
Titre 1. Charges financières de la dette	276 482,8	10 171	48 006	15 995	11 403	10 250	48 243	15 107	30 979	11 515	17 833	9 572	47 410	276 482,8
Extérieure	186 282,0	6 983	45 049	5 054	2 757	4 519	36 782	7 871	25 091	4 929	5 704	4 970	36 573	186 282,0

Intérieur	90 200,8	3 188,1	2 956,4	10 940,6	8 646,1	5 730,4	11 461,3	7 236,4	5 888,2	6 586,2	12 128,4	4 601,8	10 836,9	90 200,8
Titre 2. Dépenses de personnel	683 000,0	53 624,0	55 913,5	59 519,5	58 003,1	58 518,9	59 403,7	55 506,8	55 949,5	57 249,8	54 959,6	56 983,8	57 367,8	683 000,0
Titre 3. Dépenses de biens et services	261 400,1	1 308,8	7 030,5	55 169,4	10 574,1	10 978,0	15 277,5	5 267,0	29 715,8	9 210,7	16 828,9	31 368,3	68 671,0	261 400,04
Titre 4. Dépenses de transfert	162 410,2	1 663,5	2 249,5	24 902,8	7 218,2	7 151,4	7 425,4	6 809,0	7 173,2	3 703,2	10 149,7	34 029,6	49 935,0	162 410,2
Titre 5. Dépenses d'investissement	380 000,0	836,8	1 130,8	9 748,1	10 585,0	3 539,7	31 191,4	8 074,6	49 007,1	6 450,5	41 389,0	81 341,4	136 705,5	380 000,0
Titre 6. Autres dépenses	24 170,0	-	-	3 661,8	1 440,4	2 357,0	1 941,3	383,8	3 757,5	824,9	2 830,8	3 924,2	3 048,3	24 170,0
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE (1-2)	- 222 470,6	82 796	45 591	- 54 531	-4 748	-2 700	- 61 804	10 460	-100 457	14 660	- 25 080	- 23 474	- 103 183	- 222 470,6
3. TOTAL DES COMPTES SPECIAUX	113 012,6	5 435,0	5 653,0	9 786,0	10 634,9	7 307,4	10 006,4	9 924,5	11 782,6	9 227,4	12 021,4	11 426,6	9 807,5	113 012,6
4. TOTAL DES REVERSEMENTS	63 185,6	-	-	22 927,8	4 801,4	2 051,4	4 282,0	4 214,3	5 749,9	3 638,2	5 947,3	5 455,7	4 117,6	63 185,6
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL (1-2-3-4)	- 398 668,8	77 361	39 938	- 87 245	- 20 184	- 12 058	- 76 093	- 3 679	- 117 990	1 794	- 43 049	- 40 357	- 117 108	- 398 668,7
5. TOTAL DES CHARGES DE TRESORERIE	1 146 670,7	69 844,2	516 141,9	95 348,8	31 708,1	53 995,5	85 386,5	52 315,4	33 375,9	65 723,7	22 549,3	24 742,3	95 539,0	1 146 670,5
Amortissement dette extérieure	690 593,4	19 530	466 556	29 546	9 034	9 112	41 023	23 979	17 139	26 370	7 349	7 357	33 596	690 593,2
Amortissement des prêts du secteur bancaire	313 522,4	9 727,2	7 037,3	48 142,3	17 812,9	41 698,4	40 932,7	25 260,6	14 956,3	38 265,6	12 007,0	14 785,6	42 896,6	313 522,4
Autres amortissements	130 120,0	40 587,0	42 548,3	17 660,0	4 860,9	3 184,7	3 431,1	3 075,9	1 280,4	1 087,6	3 193,1	2 599,4	6 611,5	130 120,0
Prêts et avances	12 434,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12 434,9	12 434,9
EXCEDENT/DEFICIT BASE CAISSE (1-2-3-4-5)	- 1 545 339,4	7 517	- 476 204	- 182 594	- 51 892	- 66 054	- 161 479	- 55 994	- 151 366	- 63 929	- 65 598	- 65 099	- 212 647	- 1 545 339
6. TOTAL DES FINANCEMENTS	1 545 339,4	32 648	634 350	58 253	134 839	43 510	59 904	39 258	166 098	54 575	54 877	57 620	209 407	1 545 339,4
Tirages	594 213,0	17 939,4	17 939,4	17 939,4	106 335,7	17 939,4	17 939,4	17 939,4	149 129,4	17 939,4	17 939,4	17 939,4	177 293,1	594 213,0
Partenariats Public-Privé	30 000,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	30 000,0
Emissions de titres publics	836 319,5	12 500,0	606 475,6	11 500,0	8 050,0	17 081,3	34 162,5	14 162,5	10 000,0	30 000,0	30 000,0	35 000,0	27 387,7	836 319,5
Financement non bancaire	84 806,9	-291,2	7 435,0	26 313,9	17 953,4	5 989,3	5 301,9	4 656,0	4 468,5	4 135,8	4 437,8	2 180,3	2 226,0	84 806,9
SOLDE APRES FINANCEMENT	-	40 165	158 146	- 124 340	82 947	- 22 544	- 101 575	- 16 736	14 732	- 9 354	- 10 721	- 7 479	- 3 241	0,2
DISPONIBILITE EN DEBUT DE PERIODE	-	-	40 165,4	198 311,5	73 971,2	156 918,2	134 374,3	32 799,0	16 062,6	30 794,8	21 440,8	10 720,0	3 240,8	-
SOLDE CUMULE APRES FINANCEMENT (19 + 20)	-	40 165,4	198 311,5	73 971,2	156 918,2	134 374,3	32 799,0	16 062,6	30 794,8	21 440,8	10 720,0	3 240,8	0,2	0,2

Source : DGCPT

IV L'AFFECTATION DES RÉSULTATS

TABLEAU n°31 - LETERMINATION ET AFFECTATION DES RESULTATS DES EXERCICES (en millions FCFA)

	LFI 2020	PLFR 2020	Ecart LFI 2020/PLFR 2020
1. Opérations budgétaires			
Recettes budgétaire (+)	2 083 079	1 501 807	- 581 272
Dépenses budgétaire (-)	2 051 703	1 900 476	- 151 228
Solde des opérations budgétaires (+/-)	31 376	- 398 669	- 430 044
2. Opérations de trésorerie et de financement			
Charges de trésorerie et de financement (-)	1 279 070	1 146 671	- 132 400
Ressources de trésorerie et de financement (+)	1 247 695	1 545 339	297 645
Financement résiduel (+/-)	-	-	-
Solde des opérations de trésorerie et de financement (+/-)	- 31 376	398 669	430 044
3. Résultats			
Résultat prévisionnel de l'exercice (+/-)	-	-	-
Résultat prévisionnel de l'exercice antérieur (+/-)	-	-	-
Résultat cumulés des années antérieures (+/-)	- 695 123	- 695 123	- 695 123
Solde à nouveau prévisionnel (+/-)	- 695 123	- 695 123	- 695 123

Sources : DGBFIP, DGCPT, DGD

L'exécution du budget de l'exercice 2020 se solderait un résultat prévisionnel nul. Ainsi, en tenant compte des résultats des années antérieures, le solde à nouveau prévisionnel du compte permanent des découverts du Trésor s'établirait à **695,1 milliards FCFA**.